

AVIS AUX LECTEURS

Veillez prendre note que Hydro One Limited (Hydro One ou la société) dépose des états financiers consolidés modifiés et un rapport de gestion modifié pour la période close le 31 décembre 2018, modifiant les documents déposés antérieurement pour tenir compte des changements suivants :

1. Les états consolidés des résultats et du résultat étendu, les bilans consolidés, les états consolidés des variations des capitaux propres et les états consolidés des flux de trésorerie, ainsi que les notes afférentes aux états financiers consolidés pertinentes à l'égard des impôts sur le bénéfice, des actifs et des passifs réglementaires, des informations sectorielles et des événements postérieurs à la date du bilan ont été mis à jour afin de refléter l'incidence de la décision rendue par la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO »), le 7 mars 2019, relativement au volet portant sur les actifs d'impôts différés de la décision de la CEO visant les besoins en revenus de 2017 et 2018 au titre des tarifs de transport de Hydro One Networks, pour laquelle la CEO avait antérieurement accueilli une motion d'examen et de modification de la décision (décision relative aux actifs d'impôts différés), comme il en est fait mention à la note 32 D) – Événements postérieurs à la date du bilan (Décisions réglementaires de la CEO) et à la note 12 – Actifs et passifs réglementaires, afférentes aux états financiers consolidés audités.
2. Le rapport de gestion a été mis à jour afin de refléter l'incidence de la décision relative aux actifs d'impôts différés, notamment les rubriques Points saillants financiers consolidés et statistiques, Vue d'ensemble, Résultats d'exploitation, Principales données financières annuelles, Résultats d'exploitation trimestriels, Réglementation, Mesures non conformes aux PCGR, Gestion des risques et facteurs de risque, Sommaire des résultats d'exploitation du quatrième trimestre, Hydro One Holdings Limited - Tableau de consolidation de l'information financière sommaire (non audité), et Énoncés et autres informations de nature prospective.

La décision relative aux actifs d'impôts différés constitue un événement postérieur à la date du bilan de type 1 en vertu des principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les « PCGR des États-Unis »), et de ce fait, la société est tenue de mettre à jour les états financiers consolidés et le rapport de gestion afin de refléter l'événement postérieur à la date du bilan dans le cadre du dépôt de ses rapports annuels sur formulaire 40-F auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, de manière à ce que ceux-ci renferment l'information courante requise au 25 mars 2019, soit la date d'approbation du rapport annuel sur formulaire 40-F.

À l'exception de ce qui est expressément énoncé ci-dessus, les états financiers consolidés modifiés et le rapport de gestion modifié ne visent pas à mettre à jour ou à retraiter l'information contenue dans les états financiers consolidés et le rapport de gestion initiaux ni à refléter des événements survenus après la date de dépôt des états financiers consolidés et du rapport de gestion initiaux autres que des changements aux rubriques expressément énoncées précédemment.

Les états financiers consolidés modifiés et le rapport de gestion modifié ont été déposés par voie électronique au www.sedar.com et au www.sec.gov/edgar.shtml, ainsi que sur le site Internet de la société au www.HydroOne.com/Investors.

HYDRO ONE LIMITED RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés modifiés, le rapport de gestion et l'information financière y afférente ont été préparés par la direction de Hydro One Limited (« Hydro One » ou la « société »). La direction est responsable de l'intégrité, de l'uniformité et de la fiabilité de toutes les informations présentées. Les états financiers consolidés modifiés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis et en vertu des lois sur les valeurs mobilières pertinentes. Le rapport de gestion a été préparé conformément au Règlement 51-102.

La préparation des états financiers consolidés modifiés et du rapport de gestion comporte l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui font appel au jugement de la direction, particulièrement lorsque les opérations ayant une incidence sur la période comptable considérée ne peuvent être déterminées avec certitude que plus tard. Les estimations et les hypothèses sont fondées sur l'expérience, la conjoncture actuelle et diverses autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances, à la suite d'une analyse critique des principales conventions comptables utilisées par la société comme il est décrit à la note 2 afférente aux états financiers consolidés modifiés. La préparation des états financiers consolidés modifiés et du rapport de gestion inclut la prise en compte des informations portant sur l'incidence prévue d'événements et d'opérations futurs. Le rapport de gestion fournit également des informations sur la situation de trésorerie et sur les sources de financement, sur les tendances en matière d'exploitation, sur les risques et sur les incertitudes. Les résultats réels futurs peuvent différer de manière importante de l'évaluation actuelle de ces informations, parce que les événements et les circonstances futurs peuvent différer des prévisions.

Il incombe à la direction d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication de l'information et un contrôle interne à l'égard de l'information financière adéquats, comme il est décrit dans le rapport de gestion annuel. La direction a évalué l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles et procédures de communication de l'information de la société, de même que du contrôle interne à l'égard de l'information financière, selon le cadre et les critères établis dans le document intitulé « Internal Control – Integrated Framework (2013) » publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (« COSO »). Sur la foi de cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière maintenu par la société était efficace, en fonction d'un niveau d'assurance raisonnable, au 31 décembre 2018. Au besoin, les résultats de cette évaluation ont été présentés au comité d'audit du conseil d'administration de Hydro One et aux auditeurs externes.

Les états financiers consolidés modifiés ont été audités par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeurs externes indépendants nommés par les actionnaires de la société. La responsabilité des auditeurs externes consiste à exprimer une opinion sur la présentation fidèle des états financiers consolidés, dans tous leurs aspects significatifs, selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis. Le rapport des auditeurs indépendants fait état de la portée de leur examen et de leur opinion.

Le conseil d'administration de Hydro One, par l'intermédiaire de son comité d'audit, est tenu de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne à l'égard de la présentation et de l'information à fournir. Le comité d'audit de Hydro One se réunit périodiquement avec la direction, ainsi qu'avec les auditeurs internes et les auditeurs externes afin de s'assurer que tous s'acquittent de leurs responsabilités respectives et de passer en revue les états financiers consolidés modifiés avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration. Les auditeurs externes ont eu librement et directement accès au comité d'audit, en présence ou en l'absence de la direction, pour discuter des constatations découlant de leur audit, le cas échéant.

Au nom de la direction de Hydro One,



Paul Dobson

Président et chef de la direction par intérim



Christopher Lopez

Chef des finances par intérim

HYDRO ONE LIMITED
RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT ET INDÉPENDANT

Aux actionnaires et au conseil d'administration de Hydro One Limited

Opinion sur les états financiers consolidés modifiés

Nous avons effectué l'audit du bilan consolidé modifié ci-joint de Hydro One Limited (la « société ») au 31 décembre 2018 et des états consolidés modifiés connexes des résultats et du résultat étendu, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes modifiées connexes (collectivement, les états financiers consolidés modifiés). À notre avis, les états financiers consolidés modifiés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis.

Fondement de l'opinion

La responsabilité de ces états financiers consolidés modifiés incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés modifiés, sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du Public Company Accounting Oversight Board (« PCAOB ») des États-Unis et nous sommes tenus d'être indépendants de la société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières, aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué notre audit selon les normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. La société n'est pas tenue de faire auditer son contrôle interne à l'égard de l'information financière, et elle ne nous a pas confié le mandat de le faire. Dans le cadre de notre audit, nous devons acquérir une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, mais pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société. Par conséquent, nous n'exprimons pas d'opinion à cet égard.

Notre audit a également compris la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer le risque que les états financiers consolidés modifiés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures en réponse à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés modifiés. Notre audit a également compris l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés modifiés. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion.


KPMG A.K.A. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Nous agissons à titre d'auditeur de la société depuis 2008

Toronto, Canada

Le 25 mars 2019

HYDRO ONE LIMITED RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires et au conseil d'administration de Hydro One Limited

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Hydro One Limited, qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2017, les états consolidés des résultats et du résultat étendu, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Hydro One Limited au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats consolidés de son exploitation et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis.

KPMG A.R.L. / S.E.N. C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 25 mars 2019

HYDRO ONE LIMITED
ÉTATS CONSOLIDÉS MODIFIÉS DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT ÉTENDU
Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	2018	2017
Produits		
Distribution (y compris de produits tirés des opérations entre apparentés de 280 \$; 284 \$ en 2017) (note 27)	4 422	4 366
Transport (y compris des produits tirés des opérations entre apparentés de 1 617 \$; 1 523 \$ en 2017) (note 27)	1 686	1 578
Autres	42	46
	6 150	5 990
Charges		
Achats d'électricité (y compris des coûts liés aux opérations entre apparentés de 1 648 \$; 1 594 \$ en 2017) (note 27)	2 899	2 875
Exploitation, entretien et administration (note 27)	1 105	1 066
Amortissement et coûts de retrait d'actifs (note 5)	837	817
	4 841	4 758
Bénéfice avant les charges de financement et les impôts sur le bénéfice	1 309	1 232
Charges de financement (note 6)	459	439
Bénéfice avant les impôts sur le bénéfice	850	793
Impôts sur le bénéfice (note 7)	915	111
Bénéfice net (perte nette)	(65)	682
Autres éléments du résultat étendu	4	1
Résultat étendu	(61)	683
Bénéfice net (perte nette) attribuable à ce qui suit :		
Participation sans contrôle (note 26)	6	6
Actionnaires privilégiés	18	18
Actionnaires ordinaires	(89)	658
	(65)	682
Résultat étendu attribuable à ce qui suit :		
Participation sans contrôle (note 26)	6	6
Actionnaires privilégiés	18	18
Actionnaires ordinaires	(85)	659
	(61)	683
Résultat par action ordinaire (note 24)		
De base	(0,15) \$	1,11 \$
Dilué	(0,15) \$	1,10 \$
Dividendes déclarés par action ordinaire (note 23)	0,91 \$	0,87 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés modifiés.

HYDRO ONE LIMITED
BILANS CONSOLIDÉS MODIFIÉS
Aux 31 décembre 2018 et 2017

31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2018	2017
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	483	25
Débiteurs (note 8)	628	636
Montants à recevoir d'apparentés (note 27)	255	253
Autres actifs à court terme (note 9)	125	105
	1 491	1 019
Immobilisations corporelles (note 10)	20 687	19 947
Autres actifs à long terme		
Actifs réglementaires (note 12)	1 721	3 049
Actifs d'impôts différés (note 7)	1 018	987
Actifs incorporels (note 11)	410	369
Écart d'acquisition	325	325
Autres actifs	5	5
	3 479	4 735
Total de l'actif	25 657	25 701
Passif		
Passif à court terme		
Billets à court terme à payer (note 15)	1 252	926
Tranche échéant à moins de un an de la dette à long terme (notes 15, 17)	731	752
Créditeurs et autres passifs à court terme (note 13)	956	905
Montants à payer à des apparentés (note 27)	89	157
	3 028	2 740
Passif à long terme		
Dette à long terme (y compris une tranche de 845 \$ évaluée à la juste valeur; 541 \$ en 2017) (notes 15, 17)	9 978	9 315
Déventures convertibles (notes 16, 17)	489	487
Passifs réglementaires (note 12)	326	128
Passifs d'impôts différés (note 7)	58	71
Autres passifs à long terme (note 14)	2 135	2 707
	12 986	12 708
Total du passif	16 014	15 448
<i>Engagements et éventualités (notes 29, 30)</i>		
<i>Événements postérieurs à la date du bilan (notes 4, 12, 16, 17, 32)</i>		
Participation sans contrôle assujettie à un droit de rachat (note 26)	21	22
Capitaux propres		
Actions ordinaires (note 22)	5 643	5 631
Actions privilégiées (note 22)	418	418
Capital d'apport supplémentaire (note 25)	56	49
Bénéfices non répartis	3 459	4 090
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(3)	(7)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Hydro One	9 573	10 181
Participation sans contrôle (note 26)	49	50
Total des capitaux propres	9 622	10 231
	25 657	25 701

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés modifiés.

Au nom du conseil d'administration,



Tom Woods
Président du conseil d'administration



William Sheffield
Président du comité d'audit

HYDRO ONE LIMITED
ÉTATS CONSOLIDÉS MODIFIÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

Exercice clos le 31 décembre 2018 (en millions de dollars canadiens)	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Capital d'apport supplémentaire	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Hydro One	Participation sans contrôle (note 26)	Total des capitaux propres
1 ^{er} janvier 2018	5 631	418	49	4 090	(7)	10 181	50	10 231
Bénéfice net (perte nette)	—	—	—	(71)	—	(71)	4	(67)
Autres éléments du résultat étendu	—	—	—	—	4	4	—	4
Distributions à la participation sans contrôle	—	—	—	—	—	—	(5)	(5)
Dividendes sur les actions privilégiées	—	—	—	(18)	—	(18)	—	(18)
Dividendes sur les actions ordinaires	—	—	—	(542)	—	(542)	—	(542)
Émission d'actions ordinaires	12	—	(12)	—	—	—	—	—
Rémunération à base d'actions (note 25)	—	—	19	—	—	19	—	19
31 décembre 2018	5 643	418	56	3 459	(3)	9 573	49	9 622

Exercice clos le 31 décembre 2017 (en millions de dollars canadiens)	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Capital d'apport supplémentaire	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Hydro One	Participation sans contrôle (note 26)	Total des capitaux propres
1 ^{er} janvier 2017	5 623	418	34	3 950	(8)	10 017	50	10 067
Bénéfice net	—	—	—	676	—	676	4	680
Autres éléments du résultat étendu	—	—	—	—	1	1	—	1
Distributions à la participation sans contrôle	—	—	—	—	—	—	(4)	(4)
Dividendes sur les actions privilégiées	—	—	—	(18)	—	(18)	—	(18)
Dividendes sur les actions ordinaires	—	—	—	(518)	—	(518)	—	(518)
Émission d'actions ordinaires	8	—	(8)	—	—	—	—	—
Rémunération à base d'actions (note 25)	—	—	23	—	—	23	—	23
31 décembre 2017	5 631	418	49	4 090	(7)	10 181	50	10 231

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés modifiés.

HYDRO ONE LIMITED
ÉTATS CONSOLIDÉS MODIFIÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE
Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2018	2017
Activités d'exploitation		
Bénéfice net (perte nette)	(65)	682
Dépenses liées à l'environnement	(22)	(24)
Ajustements au titre des éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement (note 5)	747	727
Actifs et passifs réglementaires	35	112
Impôts différés	890	85
Perte non réalisée (gain non réalisé) sur le contrat de change	(25)	3
Autres	38	18
Variations des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation (note 28)	(23)	113
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	1 575	1 716
Activités de financement		
Émission de titres d'emprunt à long terme	1 400	—
Remboursement d'une dette à long terme	(753)	(602)
Émission de billets à court terme	4 242	3 795
Remboursement de billets à court terme	(3 916)	(3 338)
Émission de débentures convertibles (note 16)	—	513
Dividendes versés	(560)	(536)
Distributions à la participation sans contrôle	(8)	(6)
Autres (note 16)	(6)	(27)
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités de financement	399	(201)
Activités d'investissement		
Dépenses en immobilisations (note 28)		
Immobilisations corporelles	(1 418)	(1 467)
Actifs incorporels	(120)	(80)
Apports de capital reçus (note 28)	7	9
Autres	15	(2)
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(1 516)	(1 540)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	458	(25)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	25	50
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	483	25

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés modifiés.

1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

Hydro One Limited (« Hydro One » ou la « société ») a été constituée le 31 août 2015 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario). Le 31 octobre 2015, la société a acquis Hydro One Inc., société auparavant détenue en propriété exclusive par la Province d'Ontario (la « Province »). L'acquisition de Hydro One Inc. par Hydro One a été comptabilisée comme une opération entre des entités sous contrôle commun et Hydro One représente la continuation des activités commerciales de Hydro One Inc. Au 31 décembre 2018, la Province détenait environ 47,4 % (47,4 % en 2017) des actions ordinaires de Hydro One.

Les principales activités de Hydro One sont le transport et la distribution d'électricité à des clients en Ontario.

Tarification

L'entreprise de transport de la société est formée d'un réseau de transport exploité par les filiales de Hydro One Inc., Hydro One Networks Inc. (« Hydro One Networks ») et Hydro One Sault Ste. Marie LP (« HOSSM ») et d'une participation d'environ 66 % dans B2M Limited Partnership (« B2M LP »), société en commandite conclue entre Hydro One et la nation Saugeen Ojibway (« NSO ») visant la ligne de transport de Bruce à Milton. L'entreprise de distribution de la société est formée d'un réseau de distribution exploité par les filiales de Hydro One Inc., Hydro One Networks et Hydro One Remote Communities Inc. (« Hydro One Remote Communities »).

Décision de la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO ») rendue le 7 mars 2019 et états financiers consolidés modifiés

Après la clôture de l'exercice, le 7 mars 2019, la CEO a rendu une décision sur la révision de sa décision et de son ordonnance portant sur les besoins en revenus de 2017 et 2018 au titre des tarifs de transport de Hydro One Networks (la « décision initiale »), datée du 28 septembre 2017, relativement au traitement tarifaire des avantages découlant des actifs d'impôts différés attribuables au passage du régime des paiements tenant lieu d'impôts aux termes de la Loi sur l'électricité (Ontario) au paiement d'impôt aux termes du régime fiscal fédéral et provincial survenu lorsque Hydro One Limited est devenue une société ouverte inscrite à la Bourse de Toronto.

La décision de la CEO du 7 mars 2019 est considérée comme étant un événement postérieur à la date du bilan de type I en vertu des principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les « PCGR des États-Unis ») et, par conséquent, la société est tenue de mettre à jour ses états financiers consolidés publiés antérieurement, soit le 20 février 2019, afin de tenir compte de l'événement postérieur dans le cadre du dépôt de son rapport annuel sur formulaire 40-F auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, de manière à refléter les événements jusqu'à la date d'approbation du formulaire 40-F. Par conséquent, l'incidence financière de cette décision de la CEO a été reflétée dans les présents états financiers consolidés modifiés, comme il est expliqué plus en détail à la note 12 - Actifs et passifs réglementaires.

Transport

En décembre 2017, la CEO a approuvé les besoins en revenus de 2018 de Hydro One Networks, de 1 511 millions de dollars. Il y a lieu de se reporter à la note 12 – Actifs et passifs réglementaires, pour obtenir d'autres renseignements.

En décembre 2015, la CEO a approuvé les besoins en revenus de 2015 à 2019 au titre des tarifs de B2M LP, de 39 millions de dollars, de 36 millions de dollars, de 37 millions de dollars, de 38 millions de dollars et de 37 millions de dollars respectivement pour ces années. Le 10 mai 2018, la CEO a rendu sa décision et son ordonnance tarifaire portant sur la requête relative aux tarifs de transport de B2M LP pour 2018, laquelle reflète des besoins en revenus de 36 millions de dollars, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018.

HOSSM est assujettie à une période reportée de changement de base de 10 ans pour les années 2017-2026, tel qu'il a été approuvé dans la décision de la CEO relative à des fusions, acquisitions, regroupements et désinvestissements (« FARD ») datée du 13 octobre 2016. En septembre 2017, la CEO a publié sa décision et son ordonnance relatives à la requête relative aux tarifs de transport de 2017 de HOSSM, refusant les besoins en revenus demandés. Les besoins en revenus approuvés de 2016, de 41 millions de dollars, demeureront en vigueur pour 2017 et 2018.

Distribution

En mars 2017, Hydro One Networks a déposé auprès de la CEO une requête relative aux tarifs de distribution d'électricité pour la période allant de 2018 à 2022. Les besoins en revenus demandés, mis à jour en juin 2018, s'établissent à 1 514 millions de dollars pour 2018, à 1 561 millions de dollars pour 2019, à 1 607 millions de dollars pour 2020, à 1 681 millions de dollars pour 2021 et à 1 722 millions de dollars pour 2022. La décision de la CEO a été rendue le 7 mars 2019. Il y a lieu de se reporter à la note 32 D) – Événements postérieurs à la date du bilan – Décisions réglementaires de la CEO.

Le 17 novembre 2017, Hydro One a déposé une requête auprès de la CEO en vue d'obtenir des tarifs intermédiaires pour 2018 fondés sur les tarifs approuvés par la CEO pour 2017, rajustés pour tenir compte de la mise à jour des prévisions au titre de la charge. Le 1^{er} décembre 2017, la CEO a rejeté cette requête et a établi des tarifs intermédiaires pour 2018 en fonction des tarifs qu'elle avait approuvés pour 2017, sans rajustements.

Le 28 août 2017, Hydro One Remote Communities a soumis une requête auprès de la CEO visant l'approbation de ses besoins en revenus pour 2018 de 57 millions de dollars et de ses tarifs d'électricité à partir du 1^{er} mai 2018. Le 19 mars 2018, la CEO a approuvé l'entente de règlement concernant la requête relative aux tarifs de 2018 conclue entre Hydro One Remote Communities Inc. et les intervenants de l'instance tarifaire. Le 26 mars 2018, un projet d'ordonnance tarifaire a été soumis à la CEO relativement

aux tarifs de 2018. La CEO a approuvé le projet d'ordonnance tarifaire le 12 avril 2018 et les nouveaux tarifs ont été mis en œuvre en date du 1^{er} mai 2018.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Périmètre de consolidation

Les présents états financiers consolidés modifiés (les « états financiers consolidés ») comprennent les comptes de la société et ceux de ses filiales. Les opérations et soldes intersociétés ont été éliminés.

Référentiel comptable

Les présents états financiers consolidés sont établis et présentés conformément aux PCGR des États-Unis, et ils sont présentés en dollars canadiens.

Recours à des estimations par la direction

La préparation d'états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants constatés à l'égard des actifs et des passifs à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits, des charges, des gains et des pertes présentés pour les périodes considérées. La direction évalue ces estimations de manière continue en s'appuyant sur les résultats passés, sur les conditions en vigueur et sur des hypothèses jugées raisonnables au moment où elle les formule. Tout ajustement est pris en compte dans les résultats d'exploitation de la période au cours de laquelle il survient. Les principales estimations portent sur les actifs et passifs réglementaires, les passifs environnementaux, les prestations de retraite, les avantages postérieurs au départ à la retraite et postérieurs à l'emploi, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, l'écart d'acquisition et les dépréciations d'actifs, les éventualités, les produits non facturés, ainsi que les actifs et passifs d'impôts différés. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations.

Comptabilisation des activités à tarifs réglementés

En raison du pouvoir général de la CEO d'inclure ou d'exclure des produits, des charges, des gains ou des pertes liés aux tarifs d'une période donnée, ceux-ci ne sont pas constatés dans les périodes au cours desquelles les entreprises non réglementées comptabilisent les leurs. Cette modification du moment de la constatation suppose l'application de la méthode employée pour la comptabilisation des activités à tarifs réglementés, entraînant ainsi la constatation d'actifs et passifs réglementaires. Les actifs réglementaires de la société représentent les sommes à recevoir de clients futurs et les coûts qui sont reportés à des fins comptables parce qu'il est probable qu'ils seront recouvrés dans les tarifs futurs. De plus, la société comptabilise des passifs réglementaires qui représentent généralement les montants qui sont remboursables aux clients futurs. Elle évalue continuellement la probabilité que soit recouvré chacun de ses actifs réglementaires et croit toujours qu'il est probable que la CEO tiendra compte de ses actifs et passifs réglementaires dans l'établissement des tarifs futurs. Si, ultérieurement, la société juge qu'il n'est plus probable que la CEO inclue un actif ou un passif réglementaire dans l'établissement des tarifs futurs, une valeur comptable appropriée serait prise en compte dans les résultats d'exploitation de manière prospective à partir de la date à laquelle cette évaluation sera faite par la société, à moins que la modification réponde aux exigences d'un événement postérieur à la date du bilan de type 1.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les placements à court terme dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

Constatation des produits

La société a adopté l'Accounting Standards Codification (« ASC ») 606, *Revenue from Contracts with Customers*, le 1^{er} janvier 2018, par application de la méthode rétrospective, sans choisir d'appliquer des mesures de simplification. L'adoption de l'ASC 606 n'a eu aucune incidence significative sur la politique de constatation des produits de la société et aucun ajustement n'a été apporté aux montants présentés pour les périodes antérieures.

Nature des produits

Les produits tirés du transport sont essentiellement constitués des tarifs liés au transport, lesquels sont perçus au moyen de tarifs de transport uniformes approuvés par la CEO ainsi qu'en fonction de la demande de pointe mensuelle d'électricité sur le réseau à haute tension de Hydro One. Les tarifs de transport uniformes approuvés par la CEO sont fondés sur des besoins en revenus approuvés qui tiennent compte d'un taux de rendement. Les tarifs liés au transport sont conçus de telle sorte à recouvrer les produits nécessaires au soutien du réseau de transport de la société comportant la capacité nécessaire pour répondre à la demande maximale prévue, laquelle est tributaire des conditions météorologiques et économiques. Les produits tirés du transport sont constatés à mesure que l'électricité est transportée et livrée aux clients.

Les produits tirés de la distribution attribuables à la livraison de l'électricité sont fondés sur des tarifs de distribution approuvés par la CEO; ils sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et tiennent compte des produits qui ont été facturés et de ceux qui ne l'ont pas été. Les produits facturés sont fondés sur le volume d'électricité livré, comme il a été déterminé d'après les compteurs des clients. À la fin de chaque mois, le volume d'électricité livré aux clients depuis la date de la dernière lecture

des compteurs ayant fait l'objet d'une facturation est estimé, et les produits non facturés correspondants sont comptabilisés. La consommation d'énergie, les conditions météorologiques et les variations de la composition des catégories de clients influent sur l'estimation des produits non facturés.

Les produits incluent aussi des montants liés à la vente d'autres services et d'équipement. Ces produits sont constatés lorsque les services sont fournis ou lorsque l'équipement est livré. Les produits sont constatés après déduction des taxes indirectes.

Débiteurs et provision pour créances douteuses

Les débiteurs facturés sont constatés à un montant correspondant au montant facturé, déduction faite de la provision pour créances douteuses. Les débiteurs non facturés sont constatés à leur valeur estimative. Les sommes en souffrance liées aux facturations réglementées portent intérêt aux taux approuvés par la CEO. La provision pour créances douteuses reflète la meilleure estimation de la société concernant le montant des pertes sur les débiteurs facturés impayés. La société estime la provision pour créances douteuses des débiteurs facturés en appliquant des taux de pertes calculés en interne aux débiteurs impayés, débiteurs qui sont répartis selon le classement chronologique. Les taux de pertes appliqués aux soldes des débiteurs facturés sont fondés sur les soldes en souffrance historiques, sur les paiements de clients et sur les radiations. Les débiteurs sont radiés par imputations à la provision lorsqu'ils sont jugés irrécouvrables. Les variations des volumes, des prix et de la conjoncture influent sur la provision pour créances douteuses.

Participation sans contrôle

La participation sans contrôle représente la quote-part des capitaux propres dans des filiales qui n'est pas attribuable aux actionnaires de Hydro One. La participation sans contrôle est initialement comptabilisée à la juste valeur et par la suite, ce montant est ajusté pour tenir compte de la quote-part du bénéfice net et des autres éléments du résultat étendu attribuables à la participation sans contrôle ou des dividendes et distributions payés à la participation sans contrôle.

Si une opération donne lieu à l'acquisition de la totalité ou d'une partie de la participation sans contrôle dans une filiale, l'acquisition de la participation sans contrôle est comptabilisée comme une opération sur les capitaux propres. Aucun gain ni perte n'est comptabilisé dans le bénéfice net consolidé ou dans le résultat étendu du fait de la variation de la participation sans contrôle, à moins que cette variation n'entraîne une perte de contrôle par la société.

Impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice exigibles et différés sont calculés d'après les lois fiscales et les taux d'imposition en vigueur à la date du bilan. Les avantages associés aux positions fiscales ne sont constatés que lorsqu'il est plus probable qu'improbable que le seuil de constatation sera atteint, et ils sont calculés comme étant le montant le plus élevé d'un avantage dont la probabilité de réalisation au moment du règlement est de plus de 50 %. La direction évalue chaque position en se fondant uniquement sur sa valeur technique et sur les faits et circonstances qui lui sont propres, supposant à cette fin que la position sera examinée par une administration fiscale ayant une parfaite connaissance de toutes les informations pertinentes. Elle doit porter de nombreux jugements pour établir les seuils de constatation ainsi que le montant connexe des avantages fiscaux à inscrire dans les états financiers consolidés. La direction réévalue les positions fiscales dans chaque période au moyen des nouveaux renseignements concernant la constatation ou l'évaluation lorsqu'ils deviennent disponibles.

Impôts différés

Les impôts différés sont constatés selon la méthode axée sur le bilan, qui prévoit que les actifs et les passifs d'impôts différés sont constatés, relativement à tous les écarts temporaires entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable, y compris les reports en avant de crédits d'impôt inutilisés et les pertes fiscales, dans la mesure où il est plus probable qu'improbable que ces déductions, ces crédits et ces pertes peuvent être utilisés. Les actifs et les passifs d'impôts différés sont calculés aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer dans la période au cours de laquelle un passif sera réglé ou un actif sera réalisé, compte tenu des taux d'imposition et des lois fiscales en vigueur à la date du bilan. Les impôts différés qui ne sont pas inclus dans le processus de tarification sont débités ou crédités dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu.

La direction réévalue les actifs d'impôts différés chaque date de clôture et elle réduit le montant dans la mesure où il est plus probable qu'improbable que l'actif d'impôts différés ne sera pas réalisé. Les actifs d'impôts différés non constatés antérieurement sont réévalués à chaque date du bilan, et ils sont constatés dans la mesure où il est devenu plus probable qu'improbable que des économies d'impôts soient réalisées.

Tel qu'il a été approuvé par l'organisme de réglementation, les filiales canadiennes de la société recouvrent la charge d'impôts à même les tarifs des clients en fonction des impôts actuellement exigibles, sauf pour certains soldes réglementaires pour lesquels la charge d'impôts futurs est recouvrée auprès des clients ou remboursée à ceux-ci selon des tarifs courants, comme l'exige cet organisme. La société comptabilise les actifs et les passifs réglementaires liés aux actifs et aux passifs d'impôts différés qui seront inclus dans le processus d'établissement des tarifs.

Les crédits d'impôt à l'investissement sont comptabilisés en réduction des charges ou de la charge d'impôts connexes au cours de la période courante ou de la période future dans la mesure où il est plus probable qu'improbable que ces crédits pourront être utilisés.

Matières et fournitures

Les matières et les fournitures représentent les matières consommables, les petites pièces de rechange et les matériaux de construction destinés à des travaux de construction internes et à l'entretien des immobilisations corporelles. Ces actifs sont comptabilisés au coût moyen, moins toutes pertes de valeur comptabilisées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constatées à leur coût d'origine, déduction faite des apports reçus des clients, et tout cumul des pertes de valeur. Le coût des ajouts, ce qui comprend les améliorations apportées à des composantes de l'actif ou leur remplacement, est pris en compte dans les bilans consolidés, au poste Immobilisations corporelles.

Le coût initial des immobilisations corporelles englobe les coûts de matières directes, de main-d'œuvre directe (incluant les avantages sociaux), des services contractuels, de financement capitalisés qui leur sont imputables, de mise hors service d'actifs ainsi que les frais généraux directs et indirects associés au projet ou au programme d'investissement. Les frais généraux indirects comprennent une partie des charges du siège social, notamment celles afférentes aux finances, à la trésorerie, aux ressources humaines, à l'informatique et à la haute direction. Les frais généraux, y compris les charges liées aux fonctions du siège social et aux services extérieurs, sont capitalisés selon la méthode de répartition intégrale des coûts, conformément à la méthodologie approuvée par la CEO.

Les immobilisations corporelles en service comprennent les actifs liés au transport, à la distribution, aux communications, à l'administration, aux servitudes liées aux terrains et aux actifs de service. Les immobilisations corporelles incluent également les actifs qui seront utilisés ultérieurement comme les terrains, des composantes et pièces de rechange importantes ainsi que les coûts de projets de développement capitalisés et se rapportant à des projets d'investissement reportés.

Transport

Les actifs liés au transport incluent les immobilisations utilisées pour le transport de l'électricité sous haute tension, comme les lignes de transport, les structures de soutien, les fondations, les isolants, l'équipement de raccordement et les installations de mise à la terre, ainsi que les immobilisations utilisées pour augmenter la tension de l'électricité provenant des centrales à des fins de transport et pour réduire la tension dans le cas de la distribution, y compris les transformateurs, les disjoncteurs et les commutateurs.

Distribution

Les actifs liés à la distribution incluent les immobilisations se rapportant à la distribution d'électricité sous basse tension, comme les lignes de distribution, les poteaux, les commutateurs, les transformateurs, les dispositifs de protection et les compteurs.

Communications

Les actifs liés aux communications incluent les systèmes radio à micro-ondes et à fibres optiques, le fil de terre à fibres optiques, les pylônes, l'équipement téléphonique et les bâtiments qui y sont associés.

Administration et service

Les actifs liés à l'administration et au service incluent les bâtiments administratifs, les ordinateurs personnels, l'équipement de transport et de travail, les outils et d'autres actifs mineurs.

Servitudes

Les servitudes incluent les droits d'utilisation de couloirs de transport et de terrains voisins accordés en vertu de la *Loi de 2002 sur la fiabilité de l'énergie et la protection des consommateurs* ainsi que d'autres droits d'accès à des terrains.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels acquis séparément ou générés en interne sont évalués au coût au moment de leur constatation initiale. Le coût comprend le coût des logiciels achetés, le coût de la main-d'œuvre directe (y compris les avantages sociaux), le coût de consultation, les frais d'ingénierie, les frais généraux et les charges de financement capitalisées imputables. Par la suite, ils sont comptabilisés au coût, déduction faite de tout amortissement cumulé et toute perte de valeur cumulée. Les actifs incorporels de la société s'entendent surtout des principales applications.

Coûts de financement capitalisés

Les coûts de financement capitalisés représentent les charges d'intérêts attribuables à la construction d'immobilisations corporelles ou à la réalisation d'actifs incorporels. Les coûts de financement attribuables aux fonds empruntés imputables sont incorporés au coût d'acquisition de ces actifs. Les coûts de financement capitalisés représentent une réduction des charges de financement constatées dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu. Les coûts de financement capitalisés sont calculés en fonction du coût moyen pondéré effectif des capitaux empruntés de la société.

Immobilisations et développement en cours

Les immobilisations et le développement en cours comprennent les coûts capitalisés des actifs construits qui ne sont pas encore complétés ou qui n'ont pas encore été mis en service.

Amortissement

Le coût des immobilisations corporelles et des actifs incorporels est amorti selon la méthode linéaire, d'après la durée de vie utile résiduelle estimative de chaque catégorie d'actif, exception faite de l'équipement de transport et de travail, qui est amorti selon la méthode de l'amortissement dégressif à taux constant.

La société soumet périodiquement à un examen externe indépendant l'amortissement de ses immobilisations corporelles et de ses actifs incorporels ainsi que ses taux d'amortissement, tel que l'exige la CEO. Les changements découlant de leur examen approuvé par la CEO sont appliqués sur la durée de vie utile restante, conformément à leur inclusion dans les tarifs d'électricité. Les plus récents examens ont entraîné une modification des taux avec prise d'effet les 1^{er} janvier 2015 et 1^{er} janvier 2017, respectivement pour les activités de distribution et les activités de transport de Hydro One Networks. Un sommaire des durées de vie utile moyennes et des taux d'amortissement de ses diverses catégories d'actifs figure ci-dessous.

	Durée de vie utile moyenne	Taux	
		Fourchette	Moyenne
Immobilisations corporelles			
Transport	55 ans	De 1 % à 3 %	2 %
Distribution	46 ans	De 1 % à 7 %	2 %
Communications	16 ans	De 1 % à 15 %	6 %
Administration et service	20 ans	De 1 % à 20 %	6 %
Actifs incorporels	10 ans	10 %	10 %

Selon les pratiques d'amortissement par classes homogènes, le coût d'origine des immobilisations corporelles, ou d'importantes composantes de celles-ci, et des actifs incorporels qui sont mis hors service dans des conditions normales, est imputé à l'amortissement cumulé sans qu'aucun gain ni perte ne soit pris en compte dans les résultats d'exploitation. Lorsqu'une immobilisation corporelle est cédée, un gain ou une perte est calculé en fonction du produit et est pris en compte dans la charge d'amortissement.

Acquisitions et écart d'acquisition

La société comptabilise les acquisitions d'entreprises selon la méthode de l'acquisition, et de ce fait, les actifs et les passifs des entités acquises sont principalement évalués à leur juste valeur estimée à la date de l'acquisition. Les coûts associés aux acquisitions en cours sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût des entreprises acquises sur la juste valeur des actifs nets identifiables acquis à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition n'est pas pris en compte dans la base tarifaire.

L'écart d'acquisition fait l'objet d'un test de dépréciation une fois l'an ou plus souvent si cela s'impose. La société effectue une évaluation qualitative visant à déterminer s'il est plus probable qu'improbable que la juste valeur de l'unité d'exploitation applicable soit inférieure à la valeur comptable de celle-ci. Si, par suite de cette évaluation qualitative, la société détermine qu'il n'est pas plus probable qu'improbable que la juste valeur de l'unité d'exploitation applicable soit inférieure à la valeur comptable de celle-ci, aucun autre test ne sera requis. En revanche, si la société détermine qu'il est plus probable qu'improbable que la juste valeur de l'unité d'exploitation applicable soit inférieure à la valeur comptable de cette dernière, elle effectuera un test de dépréciation en deux étapes dont le fondement est la juste valeur. La première étape du test consistera à comparer la juste valeur de l'unité d'exploitation applicable avec la valeur comptable de celle-ci, incluant l'écart d'acquisition. Si la valeur comptable de l'unité d'exploitation applicable est supérieure à la juste valeur de cette dernière, il faudra franchir la deuxième étape du test, laquelle consiste à attribuer une juste valeur à chaque actif et à chaque passif au moyen de la répartition du prix d'achat afin de déterminer la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition. Si la juste valeur implicite est moindre que la valeur comptable, une perte de valeur sera portée en diminution de l'écart d'acquisition et imputée aux résultats d'exploitation.

Compte tenu de l'évaluation effectuée en date du 30 septembre 2018, la société a conclu que l'écart d'acquisition ne s'était pas déprécié au 31 décembre 2018.

Dépréciation d'actifs à long terme

Lorsque les circonstances indiquent que la valeur comptable des actifs à long terme pourrait ne pas être recouvrable, la société évalue si la valeur comptable de ces actifs, exclusion faite de l'écart d'acquisition, a subi une perte de valeur. Dans le cas de tels actifs, la société évalue si une dépréciation existe en estimant les flux de trésorerie non actualisés futurs estimatifs qui devraient résulter de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. Lorsque sont envisagées différentes lignes de conduite en vue du recouvrement de la valeur comptable d'un actif à long terme, une approche fondée sur des pondérations probabilistes est utilisée pour estimer les flux de trésorerie non actualisés futurs. Si, d'après ces estimations de flux de trésorerie, la valeur comptable de l'actif à long terme est irrécouvrable, une perte de valeur correspondant à l'excédent de sa valeur comptable sur sa juste valeur est comptabilisée. Par conséquent, la valeur comptable de l'actif en question sera ramenée à sa juste valeur estimative.

En ce qui a trait à ses activités à tarifs réglementés, les coûts de possession de la plupart des actifs à long terme de Hydro One sont pris en compte dans la base tarifaire s'ils génèrent un taux de rendement approuvé par la CEO. La valeur comptable des actifs et leur rendement connexe sont recouverts par voie des tarifs approuvés. Par conséquent, de tels actifs ne font l'objet d'un test de dépréciation que si la CEO refuse leur recouvrement total ou partiel ou qu'un tel refus est jugé probable.

Hydro One surveille régulièrement les actifs de sa filiale non réglementée, Hydro One Telecom, afin de déceler toute indication de dépréciation. La direction évalue la juste valeur de ces actifs à long terme au moyen de techniques généralement reconnues. Ces techniques comprennent, entre autres, le recours à des ventes récentes d'actifs comparables par des tiers, à des fins de référence, et une analyse des flux de trésorerie actualisés faite en interne. Des fluctuations majeures dans la conjoncture du marché, l'évolution de l'état d'un actif ou bien un changement d'intention, de la part de la direction, quant à son utilisation sont généralement jugés par celle-ci comme des événements déclencheurs qui commandent la réévaluation des flux de trésorerie liés à ces actifs à long terme. Aux 31 décembre 2018 et 2017, aucune dépréciation n'avait été comptabilisée au titre des actifs des activités à tarifs réglementés et de l'entreprise non réglementée de la société.

Coûts liés au financement par emprunt

Pour ce qui est des passifs financiers qui ne sont pas classés parmi les instruments détenus à des fins de transaction ainsi que des débentures convertibles, la société diffère les coûts de transaction externes liés aux financements et présente les montants en cause déduction faite de la dette et des débentures convertibles connexes, dans ses bilans consolidés. Les frais d'émission reportés sont amortis sur la durée contractuelle de la dette ou des débentures convertibles connexes en fonction de la méthode du taux d'intérêt effectif, et la charge d'amortissement est incluse dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu, sous le poste Charges de financement. Les coûts de transaction engagés au titre des éléments classés comme étant détenus à des fins de transaction sont passés en charge immédiatement.

Résultat étendu

Le résultat étendu s'entend du bénéfice net et des autres éléments du résultat étendu. Hydro One présente le bénéfice net et les autres éléments du résultat étendu dans un seul état, soit l'état consolidé des résultats et du résultat étendu.

Actifs et passifs financiers

Tous les actifs et passifs financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, détenus à des fins de transaction, autres passifs ou disponibles à la vente. Les actifs et passifs financiers qui sont classés comme étant détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur et tous les autres le sont au coût après amortissement, exception faite des débiteurs et des montants à recevoir d'apparentés, lesquels sont évalués au coût ou à la juste valeur, selon le moins élevé des deux. Les débiteurs et les montants à recevoir d'apparentés sont classés comme des prêts et créances. La société considère que la valeur comptable des débiteurs et des montants à recevoir d'apparentés constitue une estimation raisonnable de la juste valeur en raison de l'échéance rapprochée de ces instruments. Les dotations à la provision pour les débiteurs qui sont jugés douteux sont constatées comme des ajustements à la provision pour créances douteuses et sont comptabilisées lorsqu'il existe des preuves objectives que la société ne pourra recouvrer les montants conformément aux modalités initiales. Tous les instruments financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Les instruments dérivés sont mesurés à la juste valeur. Les gains et pertes découlant de l'évaluation à la juste valeur sont pris en compte dans les charges de financement de la période durant laquelle ils surviennent. La société détermine le classement de ses actifs et passifs financiers à la date de leur constatation initiale. Elle désigne certains actifs et passifs financiers comme étant détenus à la juste valeur lorsque cela est conforme à sa politique de gestion des risques, politique qui est décrite à la note 17 – Juste valeur des instruments financiers et gestion des risques.

Instruments dérivés et comptabilité de couverture

La société surveille de près les risques que posent pour ses activités les fluctuations des taux d'intérêt et, si cela convient, elle les couvre au moyen de divers instruments. Certains de ces instruments dérivés sont admissibles à la comptabilité de couverture et sont désignés comme des couvertures à des fins comptables, tandis que d'autres n'y sont pas admissibles et ne sont pas désignés en tant que couvertures (décrits ci-après comme étant des contrats non désignés) puisqu'ils font partie intégrante des relations de couverture économiques.

Les normes comptables concernant les instruments dérivés requièrent la constatation de tous les instruments dérivés qui ne satisfont pas aux critères de dispenses pour achats et ventes habituels en tant qu'actifs ou passifs à la juste valeur dans les bilans consolidés. Dans le cas des instruments dérivés qui sont admissibles à la comptabilité de couverture, la société peut choisir de les désigner comme des couvertures de flux de trésorerie ou de juste valeur. La société compense les montants de juste valeur qu'elle inscrit à ses bilans consolidés et qui ont trait à des instruments dérivés conclus avec la même contrepartie en vertu d'une convention-cadre de compensation.

Dans le cas des instruments dérivés qui sont admissibles à la comptabilité de couverture et qui sont désignés comme des couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace d'un gain ou d'une perte après impôts, est présentée comme une composante du cumul des autres éléments du résultat étendu et est reclassée dans les résultats d'exploitation de la période ou des périodes durant lesquelles la transaction couverte influe sur les résultats d'exploitation. Tout gain ou perte sur l'instrument dérivé qui représente soit l'inefficacité de la couverture soit des composantes de celle-ci qui ne sont pas prises en compte au moment de l'évaluation de l'efficacité, est constaté dans les résultats d'exploitation. Dans le cas des couvertures de juste valeur,

les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé et de la position couverte sous-jacente sont comptabilisées à l'état consolidé des résultats et du résultat étendu de la période à l'étude. Le gain ou la perte sur l'instrument dérivé est inscrit dans le même poste de l'état consolidé des résultats et du résultat étendu que l'est le gain ou la perte de compensation sur l'élément couvert. Les variations de la juste valeur des instruments dérivés non désignés sont comptabilisées dans les résultats d'exploitation.

Les instruments dérivés incorporés sont séparés de leur contrat hôte et sont comptabilisés à leur juste valeur aux bilans consolidés lorsque a) leurs caractéristiques économiques et risques ne sont pas clairement et étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte; b) l'instrument hybride n'est pas évalué à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les résultats d'exploitation à chaque période; et c) le dérivé incorporé comme tel répond à la définition de dérivé. La société ne prend part à aucune activité de négociation ou de spéculation visant des instruments dérivés et n'avait aucun instrument dérivé incorporé nécessitant une comptabilisation séparée aux 31 décembre 2018 et 2017.

Hydro One met régulièrement au point des stratégies de couverture en tenant compte de ses objectifs de gestion des risques. À la mise en place d'une relation de couverture, lorsque la société a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture, Hydro One documente en bonne et due forme la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture, l'objectif de gestion des risques connexe, la nature du risque particulier qui est couvert et la méthode d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture. La société évalue également, lors de la mise en place de la couverture et trimestriellement par la suite, si les instruments de couverture donnent lieu à une compensation efficace des variations de la juste valeur ou de flux de trésorerie des éléments couverts.

Avantages sociaux futurs

Les avantages sociaux futurs qu'offre Hydro One comprennent des prestations de retraite, des avantages postérieurs au départ à la retraite ainsi que des avantages postérieurs à l'emploi. Les coûts des régimes de retraite, d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi sont constatés pendant la période au cours de laquelle les membres du personnel fournissent un service.

La société constate aux bilans consolidés la situation de capitalisation de ses régimes de retraite à prestations déterminées, d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi, et comptabilise par la suite les variations de cette situation à la clôture de chaque exercice. Les régimes de retraite à prestations déterminées, d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi sont considérés sous-capitalisés lorsque l'obligation au titre des prestations et avantages projetés (l'« OPAP ») est supérieure à la juste valeur des actifs des régimes. Un passif est inscrit aux bilans consolidés eu égard à tout montant net de l'OPAP sous-capitalisée, et ce montant peut être présenté comme un passif à court terme ou à long terme, ou les deux. La tranche à court terme correspond au montant par lequel la valeur actuarielle des prestations et avantages inclus dans l'obligation à régler dans les douze prochains mois dépasse la juste valeur des actifs des régimes. Si cette juste valeur est supérieure à l'OPAP du régime, un actif est constaté et correspond au montant net de cette obligation qui est surcapitalisée. Les régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas capitalisés puisqu'il n'y a aucun actif connexe dans les régimes.

Hydro One comptabilise ses cotisations au régime de retraite à cotisations déterminées en tant que charge de retraite, une tranche de ces montants étant capitalisée dans les coûts de main-d'œuvre compris dans les dépenses en immobilisations. Les montants passés en charges sont pris en compte dans les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration figurant dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu.

Régime de retraite à prestations déterminées

Les coûts liés au régime de retraite à prestations déterminées sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice aux fins de la présentation de l'information financière. Ces coûts sont établis par calculs actuariels, au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et selon des hypothèses qui reflètent les meilleures estimations de la direction quant à l'incidence d'événements futurs, y compris les augmentations de salaire ultérieures. Les coûts des services passés découlant de modifications du régime et tous les gains et pertes actuariels sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée moyenne résiduelle attendue d'activité des salariés actifs participant au régime et sur l'espérance de vie estimative des salariés inactifs. Les actifs du régime de retraite, soit essentiellement des titres de participation cotés en Bourse et des titres de créance de gouvernements et de sociétés, sont évalués à partir des justes valeurs à la clôture de chaque exercice. Hydro One constate un actif réglementaire équivalant au montant net de l'OPAP sous-capitalisée de son régime de retraite. Les coûts liés au régime de retraite à prestations déterminées sont attribués aux coûts de main-d'œuvre et une tranche directement liée aux acquisitions et à la mise en valeur d'immobilisations, n'excédant pas la composante du coût des services des coûts liés au régime de retraite à prestations déterminées comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice, est incorporée dans le coût des immobilisations corporelles et des actifs incorporels. La tranche restante des coûts liés au régime de retraite à prestations déterminées est imputée aux résultats d'exploitation (charges d'exploitation, d'entretien et d'administration).

Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs au départ à la retraite et les avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés et inclus dans les tarifs selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Des actuaires indépendants en déterminent les coûts en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des services et en se fondant sur des hypothèses qui reflètent les meilleures estimations de la direction. Les coûts des services passés découlant de modifications des régimes sont amortis par imputations aux résultats d'exploitation sur la durée moyenne résiduelle attendue d'activité des salariés.

Dans le cas des avantages postérieurs au départ à la retraite, tous les gains et pertes actuariels sont reportés au moyen de la méthode dite du « corridor ». Le montant calculé en excédent du corridor est amorti par imputations aux résultats d'exploitation selon la méthode linéaire sur la durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés actifs et sur l'espérance de vie des salariés inactifs. L'obligation au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite est réévaluée à sa juste valeur à la clôture de chaque exercice, d'après un rapport actuariel annuel, et un actif réglementaire de compensation est comptabilisé, à hauteur de l'ajustement de réévaluation.

Dans le cas des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, les passifs connexes représentant les gains actuariels à la transition aux PCGR des États-Unis, sont amortis dans les résultats d'exploitation selon la méthode dite « du corridor ». Les gains et les pertes actuariels découlant des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi qui sont survenus au cours de l'exercice sont comptabilisés immédiatement dans les résultats d'exploitation. Les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont réévaluées à la juste valeur à la clôture de chaque exercice, d'après un rapport actuariel annuel, et un actif réglementaire de compensation est comptabilisé, à hauteur de l'ajustement de réévaluation.

Tous les coûts des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi sont attribués aux coûts de main-d'œuvre et sont soit imputés aux résultats d'exploitation (charges d'exploitation, d'entretien et d'administration), soit incorporés au coût des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, dans le cas de la composante du coût des services, et aux actifs réglementaires, dans le cas de toutes les autres composantes de la charge au titre des prestations, conformément à leur inclusion dans les tarifs approuvés par la CEO.

Rémunération à base d'actions

Régimes d'octroi d'actions

Hydro One évalue les régimes d'octroi d'actions en fonction de la juste valeur des octrois d'actions estimée en fonction du cours de l'action ordinaire à la date de l'octroi. Les coûts sont comptabilisés dans les états financiers selon une méthode d'attribution qui tient compte de l'acquisition progressive des droits lorsque les régimes d'octroi d'actions comportent à la fois des conditions liées au rendement et des conditions liées aux années de service. La société comptabilise un actif réglementaire équivalant aux charges à payer des régimes d'octroi d'actions constatées à chaque période. Les coûts transférés de l'actif réglementaire aux coûts de main-d'œuvre au moment où les droits aux octrois d'actions deviennent acquis et que les actions connexes sont émises sont recouverts au moyen des tarifs. Les renonciations sont comptabilisées au moment où elles surviennent.

Régimes de droits différés à la valeur d'actions (« DDVA »)

La société comptabilise les passifs liés aux régimes de DDVA d'administrateur et de la direction à la juste valeur, à la date de clôture de chaque période de présentation de l'information financière jusqu'au règlement, constatant la charge de rémunération selon le mode linéaire sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur du passif au titre des DDVA est fondée sur le cours de clôture de l'action ordinaire de la société à la date de clôture de chaque période de présentation de l'information financière.

Régime incitatif à long terme (« RILT »)

La société évalue les attributions émises aux termes de son RILT, à la juste valeur en fonction du cours des actions ordinaires à la date d'attribution. La charge de rémunération afférente est comptabilisée sur le délai d'acquisition des droits selon la méthode linéaire. Les renonciations sont comptabilisées au moment où elles surviennent.

Pertes éventuelles

Hydro One est confrontée à certaines questions d'ordre juridique et environnemental qui surviennent dans le cours normal des affaires. Pour préparer ses états financiers consolidés, la direction pose des jugements concernant l'issue future d'éventualités et constate une perte à l'égard d'éventualités en fonction de sa meilleure estimation lorsqu'elle établit qu'il est probable que cette perte soit survenue et que son montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Lorsque le montant de la perte est recouvrable à partir de tarifs futurs, un actif réglementaire est également constaté. Lorsqu'il existe une fourchette estimative de pertes probables et qu'aucune d'elles ne représente une meilleure estimation que les autres, la société constate une perte au montant à la borne inférieure de la fourchette.

La direction examine régulièrement les renseignements récents qui sont disponibles afin d'établir si les provisions constatées pour de telles pertes devraient être ajustées et si de nouvelles provisions s'imposent. Pour estimer les pertes probables, il peut être nécessaire d'analyser de nombreux scénarios et prévisions qui reposent souvent sur des jugements au sujet de mesures que pourraient prendre des tiers, tels les tribunaux fédéraux, provinciaux et municipaux ou les organismes de réglementation. Il arrive que de longues périodes s'écoulent avant que les questions touchant les passifs éventuels puissent être réglées. Les montants inscrits dans les états financiers consolidés peuvent être différents des montants réels une fois que l'issue des éventualités est connue. Ces écarts peuvent avoir une incidence importante sur les résultats d'exploitation, la situation financière et les flux de trésorerie futurs de la société.

Les provisions sont fondées sur des estimations courantes et elles sont assujetties à un degré d'incertitude plus élevé lorsque la période couverte par les projections est longue. Une forte tendance à la hausse ou à la baisse du nombre d'actions intentées, la nature des préjudices prétendus et le coût moyen de résolution de ces actions pourraient modifier le montant estimatif de la provision, tout comme pourrait le faire un verdict favorable ou défavorable rendu par un tribunal par suite d'un procès.

Un règlement législatif fédéral ou provincial ou encore un règlement structuré pourrait également changer le montant estimatif du passif. Les frais juridiques sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Passifs environnementaux

Des passifs environnementaux sont constatés eu égard à des sites contaminés dans le passé lorsqu'il est établi que des sommes liées à des mesures environnementales correctives futures devront probablement être déboursées dans l'avenir en vertu des lois ou règlements en vigueur et que le montant des dépenses futures peut être estimé de manière raisonnable. Hydro One constate un passif pour les dépenses futures estimatives associées à l'évaluation et à la remise en état des terrains contaminés ainsi qu'au retrait progressif et à la destruction de l'huile minérale contaminée aux biphényles polychlorés (« BPC ») qui est retirée de l'équipement électrique, d'après la valeur actualisée de ces dépenses futures estimatives. La Société calcule la valeur actualisée au moyen d'un taux d'actualisation qui donne lieu à un montant auquel les passifs environnementaux pourraient être réglés dans le cadre d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normales avec une tierce partie. Comme la société prévoit continuer de recouvrer ces dépenses futures au moyen des tarifs futurs, un actif réglementaire de compensation a été constaté pour tenir compte du recouvrement futur de ces dépenses liées à l'environnement auprès de ses clients. Hydro One revoit ses estimations des dépenses futures liées à l'environnement chaque année, ou plus souvent, si des éléments laissent croire que les circonstances ont changé.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont constatées au titre des obligations juridiques de retrait ou d'élimination futurs d'actifs à long terme. Ces obligations peuvent résulter de l'acquisition, de la construction, du développement et (ou) de l'utilisation normale des actifs. Des obligations conditionnelles liées à la mise hors service d'immobilisations sont constatées lorsqu'une obligation juridique de procéder à des travaux futurs de mise hors service d'un actif, mais dont le calendrier et (ou) la méthode de règlement dépendent d'un événement futur sur lequel la société peut avoir ou ne pas avoir de contrôle. Dans une telle situation, l'obligation de procéder aux travaux de mise hors service d'un actif est inconditionnelle, même s'il existe des incertitudes, au calendrier et (ou) à la méthode de règlement. Cette incertitude est prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur de l'obligation.

Lorsque la société comptabilise une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, la valeur actualisée des dépenses estimatives futures requises pour mener à terme la mise hors service d'immobilisations est constatée dans la période durant laquelle l'obligation naît, s'il est possible d'en faire une estimation raisonnable. En règle générale, la valeur actualisée des dépenses estimatives futures est ajoutée à la valeur comptable de l'immobilisation connexe et les coûts de mise hors service d'immobilisations en découlant sont alors amortis sur la durée de vie utile estimative des immobilisations. La valeur actualisée est déterminée au moyen d'un taux d'actualisation correspondant au taux sans risque ajusté en fonction du crédit de la société. Lorsqu'un actif n'est plus en service au moment de la comptabilisation d'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, le coût de la mise hors service est comptabilisé dans les résultats d'exploitation.

Certains actifs de la société liés au transport et à la distribution, surtout ceux se trouvant dans des parcelles grevées d'une servitude ou des emprises qu'elle ne possède pas, peuvent être assortis d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, conditionnelles ou non. La majorité des servitudes et des emprises de la société sont soit perpétuelles, soit renouvelées automatiquement chaque année. Les droits fonciers d'une durée déterminée sont généralement prolongés ou renouvelés. Comme la société s'attend à utiliser la majeure partie de ses installations de façon pérenne, aucune obligation liée à la mise hors service d'immobilisations n'a été comptabilisée à l'égard de ces actifs. Si, dans l'avenir, une installation ne semble plus respecter les hypothèses de perpétuité, elle fera l'objet d'un examen pour déterminer s'il existe une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations pouvant être estimée. Si cela est le cas, une telle obligation sera alors constatée.

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de la société comptabilisées à ce jour se rapportent aux dépenses futures estimatives associées au retrait et à l'élimination de matériel contaminé à l'amiante dans certaines de ses installations.

3. NOUVELLES PRISES DE POSITION COMPTABLES

Les tableaux qui suivent présentent les directives de l'Accounting Standards Updates (« ASU ») publiées par le Financial Accounting Standards Board s'appliquant à Hydro One.

Directives comptables adoptées récemment

Directive	Date de publication	Description	Date d'entrée en vigueur	Incidence sur Hydro One
ASC 606	Mai 2014 à novembre 2017	L'ASC 606 traitant des produits tirés de contrats conclus avec des clients remplace l'ASC 605 sur la comptabilisation des produits. L'ASC 606 fournit des directives relativement à la comptabilisation des produits au moment du transfert de biens ou de services à un client, pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services.	1 ^{er} janvier 2018	Le 1 ^{er} janvier 2018, Hydro One a adopté l'ASC 606 selon la méthode de l'application rétrospective, sans s'être prévalu des mesures de simplification. Au moment de l'adoption, il n'y a eu aucune incidence importante sur la politique de comptabilisation des produits de la société et aucun ajustement n'a été apporté aux montants présentés dans les états financiers pour les périodes précédentes. La société a tenu compte des obligations d'information de l'ASC 606 pour les périodes annuelle et intermédiaires de l'exercice d'adoption.
ASU 2017-07	Mars 2017	La composante du coût des services de la charge nette au titre des prestations de régimes à prestations déterminées doit être présentée dans le même poste que les autres charges de rémunération découlant des services rendus par les employés de la société. Toutes les autres composantes de la charge nette au titre des prestations doivent être présentées distinctement de la composante du coût des services dans l'état des résultats. Seule la composante du coût des services peut être inscrite à l'actif, le cas échéant.	1 ^{er} janvier 2018	Hydro One a demandé un compte d'actif réglementaire afin de maintenir l'inscription à l'actif des coûts des avantages postérieurs à l'emploi connexes et, de ce fait, il n'y a aucune incidence importante au moment de l'adoption. Voir la note 2 – Principales conventions comptables et la note 12 – Actifs et passifs réglementaires.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS MODIFIÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

Directive comptable récemment publiée, mais pas encore adoptée

Directive	Date de publication	Description	Date d'entrée en vigueur	Incidence prévue sur Hydro One
2016-02 2018-01 2018-10 2018-11 2018-20	Février 2016 à décembre 2018	Les preneurs sont tenus de comptabiliser au bilan les droits et les obligations découlant des contrats de location simple à titre d'actifs (le droit d'utiliser l'actif sous-jacent pendant la durée du bail) et de passifs (l'obligation de verser les paiements de location futurs). L'ASU 2018-01 permet à une entité de choisir, par mesure de simplification, de ne pas évaluer, en vertu de l'ASC 842, les servitudes qui existaient ou qui sont venues à échéance avant l'adoption par l'entité de l'ASC 842, et qui n'étaient pas précédemment comptabilisées comme des contrats de location aux termes de l'ASC 840. L'ASU 2018-10 modifie des aspects de portée limitée de l'ASC 842. L'ASU 2018-11 propose aux entités une méthode de transition supplémentaire et optionnelle pour l'adoption de l'ASC 842. L'ASU 2018-11 permet également aux bailleurs de choisir une mesure de simplification optionnelle qui leur permet de ne pas séparer les composantes non locatives de la composante locative qui s'y rattache par catégorie de biens sous-jacents. L'ASU 2018-20 offre un allègement aux bailleurs qui ont des contrats de location qui obligent les preneurs à payer les coûts du bailleur directement à un tiers ou qui obligent les preneurs à rembourser aux bailleurs les coûts payés par les bailleurs directement aux tiers.	1 ^{er} janvier 2019	Hydro One a passé en revue ses contrats de location existants et d'autres contrats qui entrent dans le champ d'application de l'ASC 842. Exclusion faite des contrats de location existants, aucun autre contrat ne contenait de contrat de location. Au moment de l'adoption, au premier trimestre de 2019, la société appliquera l'approche de transition rétrospective modifiée en utilisant la date d'entrée en vigueur du 1 ^{er} janvier 2019 comme date de première application. Par conséquent, les chiffres comparatifs ne seront pas mis à jour. La société choisira d'appliquer un ensemble de mesures de simplification et des mesures de simplification visant les contrats de servitude. L'incidence sur les états financiers de Hydro One se traduira par la comptabilisation au bilan consolidé d'actifs au titre des droits d'utilisation d'environ 27 millions de dollars et d'obligations locatives correspondantes dans le bilan consolidé. Les actifs au titre des droits d'utilisation et les obligations locatives représentent la valeur actualisée des paiements minimaux résiduels de la société au titre des contrats de location d'une durée supérieure à 12 mois. Les taux d'actualisation utilisés dans le calcul des actifs au titre des droits d'utilisation et des obligations locatives correspondent au taux d'emprunt marginal de la société.
2018-07	Juin 2018	La portée élargie de l'ASC 718 inclura les opérations dont le paiement est fondé sur des actions visant à acquérir des biens et des services auprès de personnes autres que des employés. Avant cette modification, l'ASC 718 s'appliquait seulement aux opérations dont le paiement est fondé sur des actions visant à acquérir des biens et des services auprès d'employés.	1 ^{er} janvier 2019	Aucune incidence au moment de l'adoption
2018-13	Août 2018	Les obligations d'information relatives aux évaluations de la juste valeur de l'ASC 820 ont été modifiées afin d'améliorer l'efficacité des renseignements présentés dans les notes afférentes aux états financiers.	1 ^{er} janvier 2020	À l'étude
2018-14	Août 2018	Des obligations d'information relatives aux régimes à prestations déterminées à employeur unique ou à d'autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite ont été ajoutées, supprimées ou précisées afin d'améliorer l'efficacité des renseignements présentés dans les notes afférentes aux états financiers.	1 ^{er} janvier 2021	À l'étude

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS MODIFIÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

Directive	Date de publication	Description	Date d'entrée en vigueur	Incidence prévue sur Hydro One
2018-15	Août 2018	La modification resserre l'arrimage entre, d'une part, les règles encadrant l'inscription à l'actif des frais de mise en place engagés pour les fins d'une entente d'hébergement considérée comme un contrat de service et, d'autre part, les règles encadrant l'inscription à l'actif des frais de mise en place engagés pour le développement ou l'acquisition d'un logiciel qui sera utilisé en interne. La comptabilisation de l'élément « prestation de service » des ententes d'hébergement n'est pas visée par la modification.	1 ^{er} janvier 2020	À l'étude

4. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Convention d'achat relative à Avista Corporation

En juillet 2017, Hydro One a conclu une convention visant l'acquisition d'Avista Corporation pour environ 6,7 milliards de dollars réalisée au comptant (la « fusion »). Avista Corporation est une entreprise de services publics détenue par des investisseurs qui produit, transporte et distribue de l'électricité. Basée à Spokane, dans l'État de Washington, l'entreprise dessert des régions de l'État de Washington, de l'Idaho, de l'Oregon, du Montana et de l'Alaska. La clôture de la fusion était assujettie à l'obtention de certaines approbations réglementaires et gouvernementales ainsi qu'à la satisfaction des conditions de clôture d'usage.

Les coûts liés à l'acquisition, qui ont totalisé 69 millions de dollars (42 millions de dollars en 2017) ont été passés en charges dans les états consolidés des résultats. Ces coûts, déduction faite des gains non réalisés de 25 millions de dollars sur les contrats de change pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et d'une perte de 3 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, ont donné lieu à des coûts nets de respectivement 44 millions de dollars et 45 millions de dollars portés aux résultats.

Le 5 décembre 2018, la Washington Utilities and Transportation Commission (« Washington UTC ») a émis une ordonnance rejetant la fusion. Le 17 décembre 2018, Hydro One a déposé une requête demandant à la Washington UTC de réexaminer son ordonnance du 5 décembre 2018 rejetant l'opération de fusion. Le 3 janvier 2019, l'Idaho Public Utilities Commission a rejeté la demande d'acquisition d'Avista Corporation soumise par Hydro One. Le 8 janvier 2019, la Washington UTC a publié un avis de refus de la requête de Hydro One visant le réexamen de l'ordonnance de la Washington UTC du 5 décembre 2018 qui rejetait la réalisation de la fusion. Le 14 janvier 2019, l'Oregon Public Utility Commission a émis un avis de suspension en attendant que Hydro One et Avista Corporation demandent l'annulation des deux décisions de refus.

Le 23 janvier 2019, Hydro One et Avista Corporation ont annoncé la résiliation de la convention de fusion d'un commun accord. En raison de la résiliation de la convention de fusion, Hydro One a versé, le 24 janvier 2019, des frais de résiliation de 103 millions de dollars américains à Avista Corporation, comme le prévoyait la convention de fusion. Le 24 janvier 2019, la société a annulé la facilité de crédit-relais non renouvelable (titres de capitaux propres) de 1,0 milliard de dollars et le 25 janvier 2019, Hydro One a résilié la facilité de crédit-relais non renouvelable (titres d'emprunt) de 2,6 milliards de dollars américains (les « facilités de crédit d'acquisition »). Aucun montant n'a été prélevé sur les facilités de crédit d'acquisition. Le 1^{er} février 2019, Hydro One a conclu une convention de crédit visant une facilité de crédit d'exploitation non garantie remboursable à vue de 170 millions de dollars (la « facilité remboursable à vue ») aux fins du financement du paiement des frais de résiliation et d'autres coûts liés à la fusion. Le 8 février 2019, Hydro One a racheté les débentures convertibles et a payé aux porteurs des reçus de versement un montant de 513 millions de dollars (333 \$ par tranche de capital de 1 000 \$) plus des intérêts courus et impayés de 7 millions de dollars. Les débentures convertibles ont été remboursées au moyen des fonds en caisse. Comme la convention de fusion a été résiliée, aucun montant n'est à payer à Hydro One ou à payer par Hydro One en lien avec le contrat de change.

Les montants suivants liés à la résiliation de la convention de fusion seront constatés par la société dans ses états financiers du premier trimestre de 2019 :

- des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration de 138 millions de dollars représentant les frais de résiliation de 103 millions de dollars américains;
- des charges de financement de 22 millions de dollars attribuables à la réévaluation du contrat de change à terme à néant et au renversement des gains comptabilisés antérieurement;
- le remboursement de débentures convertibles de 513 millions de dollars et d'intérêts connexes de 7 millions de dollars;
- des charges de financement de 24 millions de dollars découlant de la décomptabilisation des frais de financement reportés liés aux débentures convertibles.

Il y a lieu de se reporter à note 16 – Débentures convertibles et à la note 17 – Juste valeur des instruments financiers et gestion des risques pour obtenir plus de détails, respectivement, sur les débentures convertibles et les contrats de change, en lien avec la fusion.

Convention d'achat relative à Orillia Power

En août 2016, la société a conclu une convention visant l'acquisition, auprès de la ville d'Orillia, d'Orillia Power Distribution Corporation (« Orillia Power »), société de distribution d'électricité située dans le comté de Simcoe, en Ontario, moyennant environ 41 millions de dollars, y compris la prise en charge d'une dette en cours et de passifs réglementaires d'environ 15 millions de dollars, sous réserve des ajustements de clôture et de l'approbation réglementaire de la CEO. En septembre 2016, Hydro One a déposé une demande auprès de la CEO visant l'acquisition d'Orillia Power, demande qui a été refusée par la CEO le 12 avril 2018. Le 26 septembre 2018, Hydro One a déposé une nouvelle demande auprès de la CEO pour faire approuver l'acquisition d'Orillia Power.

Convention d'achat relative à Peterborough Distribution

Le 31 juillet 2018, Hydro One a conclu une entente visant l'acquisition auprès de la ville de Peterborough des activités et des actifs liés à la distribution de Peterborough Distribution Inc. (« Peterborough Distribution »), société de distribution d'électricité située dans le Centre-Est de l'Ontario, pour un montant d'environ 105 millions de dollars. L'acquisition est assujettie au respect des modalités de clôture habituelles et à l'approbation de la CEO et du Bureau de la concurrence. Le 12 octobre 2018, la société a soumis une demande à la CEO pour faire approuver cette acquisition. Le 14 novembre 2018, le Bureau de la concurrence a émis une lettre de non-intervention, ce qui signifie qu'il ne s'opposera pas à la réalisation de l'opération.

5. AMORTISSEMENT ET COÛT DE RETRAIT D'ACTIFS

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
Amortissement des immobilisations corporelles	654	641
Amortissement des actifs incorporels	71	62
Amortissement des actifs réglementaires	22	24
Amortissement	747	727
Coûts de retrait d'actifs	90	90
	837	817

6. CHARGES DE FINANCEMENT

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
Intérêts sur la dette à long terme	447	450
Intérêts sur les débentures convertibles	62	24
Intérêts sur les billets à court terme	14	6
Perte non réalisée (gain non réalisé) sur le contrat de change (note 17)	(25)	3
Autres	21	14
Moins : les intérêts capitalisés sur les immobilisations et le développement en cours	(53)	(56)
les intérêts gagnés sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(7)	(2)
	459	439

7. IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE

À titre de service public réglementé, le taux d'imposition effectif de la société exclut les écarts temporaires pouvant être recouvrés dans les tarifs futurs imputés aux clients. La charge d'impôts sur le bénéfice diffère du montant qui aurait été comptabilisé d'après le taux d'imposition combiné fédéral et ontarien prévu par la loi. Le rapprochement entre le taux d'imposition prévu par la loi et le taux d'imposition réel est le suivant :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
Bénéfice avant les impôts sur le bénéfice	850	793
Impôts sur le bénéfice au taux prévu par la loi de 26,5 % (26,5 % en 2017)	225	210
Augmentation (diminution) découlant de ce qui suit :		
Écarts temporaires nets pouvant être recouvrés dans les tarifs futurs imputés aux clients :		
Excédent de l'amortissement fiscal sur l'amortissement comptable	(68)	(55)
Coûts indirects capitalisés à des fins comptables, mais déduits à des fins fiscales	(20)	(17)
Intérêts capitalisés à des fins comptables, mais déduits à des fins fiscales	(14)	(15)
Excédent des cotisations au régime de retraite sur la charge de retraite	(11)	(13)
Dépenses liées à l'environnement	(6)	(6)
Autres	(9)	3
Écarts temporaires nets	(128)	(103)
Écarts permanents nets	1	4
Sortie du bilan d'actifs d'impôts différés non réglementaires (notes 12, 32)	885	—
Recouvrement d'impôt non récurrent lié à la répartition des actifs d'impôts différés ¹ (notes 12, 32)	(68)	—
Total des impôts sur le bénéfice	915	111

Taux d'imposition effectif	107,6 %	14,0 %
----------------------------	---------	--------

¹ Il s'agit de la reprise des charges d'impôts différés cumulées comptabilisées en 2017 et 2018 au titre des écarts temporaires qui sont désormais attribuées aux contribuables. Aux fins de l'établissement des tarifs, les charges ou les recouvrements d'impôts différés relatifs aux écarts temporaires qui seront inclus dans le processus d'établissement des tarifs sont comptabilisés comme des actifs et des passifs réglementaires au bilan.

Les principales composantes de la charge d'impôts sont les suivantes :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
Impôts sur le bénéfice exigibles	25	26
Impôts sur le bénéfice différés	890	85
Total des impôts sur le bénéfice	915	111

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS MODIFIÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

Actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et les passifs d'impôts différés qui devraient être pris en compte dans le processus de tarification sont contrebalancés par les actifs et passifs réglementaires de sorte à refléter le recouvrement ou l'élimination anticipé de ces soldes par voie des tarifs d'électricité futurs. Les actifs et passifs d'impôts différés découlent de la différence entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable. Aux 31 décembre 2018 et 2017, les actifs et passifs d'impôts différés étaient les suivants :

31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
Actifs d'impôts différés		
Excédent de la charge au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi sur les paiements en espèces	526	561
Pertes autres qu'en capital	302	255
Immobilisations non amortissables	271	271
Obligations liées au régime de retraite	197	354
Placement dans des filiales	86	84
Report en avant de crédits d'impôt	71	49
Dépenses liées à l'environnement	59	71
Excédent de l'amortissement comptable sur l'amortissement fiscal	20	125
Autres	24	23
	1 556	1 793
Moins la provision pour moins-value	(366)	(364)
Total des actifs d'impôts différés	1 190	1 429

Passifs d'impôts différés

Excédent de l'amortissement fiscal sur l'amortissement comptable	9	75
Montants réglementaires non constatés aux fins fiscales	188	411
Écart d'acquisition	10	10
Autres	23	17
Total des passifs d'impôts différés	230	513

Actifs nets d'impôts différés	960	916
--------------------------------------	------------	------------

Les actifs nets d'impôts différés sont présentés aux bilans consolidés, comme suit :

31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
Long terme		
Actifs d'impôts différés	1 018	987
Passifs d'impôts différés	(58)	(71)
Actifs nets d'impôts différés	960	916

La provision pour moins-value au titre des actifs d'impôts différés au 31 décembre 2018 s'établissait à 366 millions de dollars (364 millions de dollars en 2017). La provision pour moins-value se rapporte principalement aux écarts temporaires liés aux actifs non amortissables et aux placements dans les filiales. Aux 31 décembre 2018 et 2017, la société disposait de pertes autres qu'en capital pouvant être reportées en avant afin de réduire le bénéfice imposable d'exercices futurs, lesquelles expirent comme suit :

Année d'expiration (en millions de dollars)	2018	2017
2034	2	2
2035	221	222
2036	551	560
2037	172	175
2038	192	—
Total des pertes	1 138	959

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS MODIFIÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

8. DÉBITEURS

31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
Débiteurs – facturés	292	298
Débiteurs – non facturés	357	367
Débiteurs, montant brut	649	665
Provision pour créances douteuses	(21)	(29)
Débiteurs, montant net	628	636

Le tableau suivant indique l'évolution de la provision pour créances douteuses au cours des exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017 :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
Provision pour créances douteuses – à l'ouverture	(29)	(35)
Sorties du bilan	25	25
Dotations à la provision pour créances douteuses	(17)	(19)
Provision pour créances douteuses – à la clôture	(21)	(29)

9. AUTRES ACTIFS À COURT TERME

31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
Actifs réglementaires (note 12)	42	46
Charges payées d'avance et autres actifs	41	41
Instruments dérivés – contrats de change à terme (note 17)	22	—
Matières et fournitures	20	18
	125	105

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Immobilisations corporelles	Amortissement cumulé	Immobilisations en cours	Total
Transport	16 559	5 449	766	11 876
Distribution	10 580	3 561	75	7 094
Communications	1 306	922	48	432
Administration et service	1 548	893	58	713
Servitudes	647	75	—	572
	30 640	10 900	947	20 687

31 décembre 2017 (en millions de dollars)	Immobilisations corporelles	Amortissement cumulé	Immobilisations en cours	Total
Transport	15 509	5 162	989	11 336
Distribution	10 213	3 513	149	6 849
Communications	1 266	853	31	444
Administration et service	1 561	857	46	750
Servitudes	638	70	—	568
	29 187	10 455	1 215	19 947

Les charges de financement capitalisées à l'égard des immobilisations corporelles en cours de construction ont totalisé 51 millions de dollars en 2018 (54 millions de dollars en 2017).

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS MODIFIÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

11. ACTIFS INCORPORELS

31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Actifs incorporels	Amortissement cumulé	Aménagements en cours de réalisation	Total
Logiciels d'application	790	440	60	410
Autres actifs	5	5	—	—
	795	445	60	410

31 décembre 2017 (en millions de dollars)	Actifs incorporels	Amortissement cumulé	Aménagements en cours de réalisation	Total
Logiciels d'application	698	370	41	369
Autres actifs	5	5	—	—
	703	375	41	369

Les charges de financement capitalisées dans les actifs incorporels en cours de réalisation se sont établies à 2 millions de dollars en 2018 (2 millions de dollars en 2017). La charge d'amortissement annuelle estimative à l'égard des actifs incorporels se présente comme suit : 67 millions de dollars en 2019, 50 millions de dollars en 2020, 48 millions de dollars en 2021, 46 millions de dollars en 2022 et 35 millions de dollars en 2023.

12. ACTIFS ET PASSIFS RÉGLEMENTAIRES

Les actifs et les passifs réglementaires résultent du processus de tarification. Hydro One a enregistré les actifs et les passifs réglementaires suivants :

31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
Actifs réglementaires		
Actif réglementaire au titre des impôts différés	908	1 762
Actif réglementaire au titre des prestations de retraite	547	981
Environnement	165	196
Report de produits abandonnés	—	23
Rémunération à base d'actions	43	40
Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi	39	—
Prime d'émission de titres d'emprunt	22	27
Exemption au titre du code des réseaux de distribution	10	10
Coûts de démarrage liés à B2M LP	2	4
Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi	—	36
Autres	27	16
Total des actifs réglementaires	1 763	3 095
Moins : la tranche échéant à moins de un an	(42)	(46)
	1 721	3 049
Passifs réglementaires		
Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi	130	—
Écarts liés aux coûts de retraite	55	23
Écart lié aux dépenses en matière d'énergie verte	52	60
Compte d'écarts liés au règlement de détail	39	—
Écarts liés aux produits externes	26	46
Majorations tarifaires pour les années 2015 à 2017	6	6
Passif réglementaire au titre des impôts différés	86	5
Report et écart liés aux programmes de conservation et de gestion de la demande (« CGD »)	—	28
Autres	23	17
Total des passifs réglementaires	417	185
Moins : la tranche échéant à moins de un an	(91)	(57)
	326	128

Actif et passif réglementaires au titre des impôts différés

Les impôts différés sont constatés pour tenir compte des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs figurant aux états financiers et leur valeur fiscale correspondante utilisée pour calculer le bénéfice imposable. La société a constaté des actifs et des passifs réglementaires qui correspondent aux actifs d'impôts différés résultant du processus de tarification. En l'absence de comptabilisation des activités à tarifs réglementés, la charge d'impôts aurait été comptabilisée selon la méthode axée sur le bilan, et aucun compte réglementaire n'aurait été établi au titre des impôts devant être recouverts au moyen des tarifs futurs. Par conséquent, la charge d'impôts en 2018 aurait été moins élevée d'environ 686 millions de dollars (plus élevée de 113 millions de dollars en 2017).

Le 28 septembre 2017, la CEO a publié sa décision et son ordonnance portant sur les besoins en revenus de 2017 et de 2018 au titre des tarifs de transport de Hydro One Networks (la « décision initiale »). Dans sa décision initiale, la CEO a conclu que le montant net des actifs d'impôts différés attribuables au passage du régime des paiements tenant lieu d'impôts aux termes de la Loi sur l'électricité (Ontario) au paiement d'impôt aux termes du régime fiscal fédéral et provincial ne doit pas bénéficier entièrement aux actionnaires de Hydro One et qu'une portion doit être partagée avec les contribuables. Le 9 novembre 2017, la CEO a publié une décision et une ordonnance qui calcule la portion des économies fiscales qui devrait être partagée avec les contribuables. Le calcul de la CEO donnerait lieu à la dépréciation d'une tranche des actifs réglementaires d'impôts différés du secteur du transport de Hydro One Networks. Si la CEO devait appliquer ce calcul de répartition aux tarifs de distribution de 2018 à 2022 de Hydro One Networks, il en résulterait également une dépréciation supplémentaire d'une tranche des actifs réglementaires d'impôts différés du secteur de la distribution de Hydro One Networks. En octobre 2017, la société a déposé une motion d'examen et de modification (la « motion ») de la décision initiale et interjeté appel devant la Cour divisionnaire de l'Ontario (l'« appel »). Dans les deux cas, la société est d'avis que la CEO a commis des erreurs de faits et de droit dans sa détermination de la répartition des économies fiscales entre les actionnaires et les contribuables. Le 19 décembre 2017, la CEO a accordé la tenue d'une audience sur le bien-fondé de la requête, laquelle a eu lieu le 12 février 2018. Le 31 août 2018, la CEO a accueilli favorablement la requête et a soumis le volet de la décision relatif aux actifs d'impôts différés à un comité de la CEO à des fins de réexamen.

Après la date de clôture, le 7 mars 2019, la CEO a rendu une décision révisée dans laquelle elle conclut que sa décision initiale était raisonnable et qu'elle devait être maintenue. Par ailleurs, le 7 mars 2019, la CEO a rendu sa décision concernant les tarifs de distribution de Hydro One Networks de 2018 à 2022, dans laquelle elle enjoint la société d'appliquer la décision initiale aux tarifs de distribution de Hydro One Networks. Du fait de cet événement postérieur au bilan qui nécessite qu'un ajustement soit apporté aux états financiers de 2018, la société a comptabilisé une charge de dépréciation de 474 millions de dollars au titre des actifs réglementaires d'impôts différés liés à la distribution de Hydro One Networks et de 558 millions de dollars au titre des actifs réglementaires d'impôts différés liés au transport de Hydro One Networks, ainsi qu'une augmentation de 81 millions de dollars des passifs réglementaires d'impôts différés et une diminution de 68 millions de dollars des actifs réglementaires au titre du report de produits abandonnés. Par suite de la comptabilisation d'actifs d'impôts différés connexes de 314 millions de dollars, la société a comptabilisé une diminution non récurrente de 867 millions de dollars du bénéfice net à titre d'annulation de produits de 68 millions de dollars, et d'imputation d'une charge d'impôts différés de 799 millions de dollars. Nonobstant la comptabilisation de l'incidence de la décision dans les états financiers, la société étudie actuellement ses options d'appel.

Actif réglementaire au titre des prestations de retraite

Selon les ordonnances tarifaires de la CEO, les coûts du régime de retraite sont recouverts selon la méthode de la comptabilité de caisse puisque les cotisations de l'employeur sont versées à la caisse de retraite conformément à la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario). La société comptabilise aux bilans consolidés le montant net non capitalisé des obligations liées au régime de retraite, ainsi qu'un actif réglementaire de compensation. Un actif réglementaire est comptabilisé étant donné que la direction estime qu'il est probable que les coûts des prestations de retraite seront recouverts dans l'avenir au moyen du processus de tarification. L'obligation au titre des prestations de retraite est réévaluée à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations établie selon des calculs actuariels à la clôture chaque exercice d'après un rapport actuariel annuel, et un actif réglementaire de compensation est comptabilisé, à hauteur de l'ajustement de réévaluation. Si ce n'était de la comptabilisation des activités à tarifs réglementés, les autres éléments du résultat étendu auraient été plus élevés de 435 millions de dollars (moins élevés de 80 millions de dollars en 2017) et les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration auraient été plus élevées de 1 million de dollars (1 million de dollars en 2017).

Environnement

Hydro One comptabilise un passif au titre des dépenses futures estimatives à engager pour remettre en état les sites contaminés. Un actif réglementaire est comptabilisé étant donné que la direction estime qu'il est probable que les dépenses liées à l'environnement seront recouvertes dans l'avenir au moyen du processus d'établissement des tarifs. La société a comptabilisé un montant équivalent à titre d'actif réglementaire. En 2018, cet actif réglementaire lié à l'environnement a été réduit de 15 millions de dollars (augmenté de 8 millions de dollars en 2017) afin de refléter les variations correspondantes des passifs environnementaux en matière de BPC de la société et au titre de l'évaluation et de la remise en état des terrains. L'actif réglementaire lié à l'environnement est porté en résultat d'une manière conforme au modèle des dépenses réelles engagées et imputées aux passifs environnementaux. La CEO a la possibilité d'examiner et d'évaluer la prudence de toutes les dépenses réglementaires réelles de Hydro One en matière d'environnement et le moment où elles sont toutes recouvertes. En l'absence de comptabilisation des activités à tarifs réglementés, les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration de 2018 auraient été moins élevées de 15 millions de dollars (plus élevées de 8 millions de dollars en 2017). Par ailleurs, la charge d'amortissement

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS MODIFIÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

de 2018 aurait été moins élevée de 22 millions de dollars (24 millions de dollars en 2017) et les charges de financement de 2018 auraient été plus élevées de 6 millions de dollars (8 millions de dollars en 2017).

Report de produits abandonnés

Dans le cadre de sa décision de septembre 2017 visant la requête relative aux tarifs de transport de Hydro One Networks pour 2017 et 2018, la CEO a approuvé le compte de produits abandonnés afin de comptabiliser l'écart entre les produits gagnés en vertu des tarifs approuvés dans le cadre de la décision, à compter du 1^{er} janvier 2017, et les produits gagnés en vertu des tarifs provisoires jusqu'à l'entrée en vigueur des tarifs approuvés de 2017. La CEO a approuvé un compte semblable pour B2M LP en juin 2017 afin de comptabiliser l'écart entre les produits tirés des nouveaux tarifs approuvés, en vigueur le 1^{er} janvier 2017, et les produits constatés en vertu des tarifs provisoires de 2017. Le solde de ces comptes a été remis aux contribuables ou recouvré auprès d'eux, respectivement, sur une période de un an se terminant le 31 décembre 2018. Dans le cadre de sa décision de mai 2018, la CEO a également enjoint B2M LP d'inscrire dans ses comptes tout produit perçu en 2018 en sus du montant définitif des besoins en revenus approuvés de B2M LP pour 2018.

Rémunération à base d'actions

La société comptabilise les coûts liés aux régimes d'octroi d'actions comme un actif réglementaire étant donné que la direction estime qu'il est probable que les coûts liés aux régimes d'octroi d'actions seront recouverts dans l'avenir au moyen du processus de tarification. En l'absence de comptabilisation des activités à tarifs réglementés, les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration en 2018 auraient été plus élevées de 1 million de dollars (8 millions de dollars en 2017). Les coûts liés aux octrois d'actions sont transférés aux coûts de main-d'œuvre au moment où les droits aux octrois d'actions deviennent acquis et que les actions connexes sont émises, et ils sont recouverts au moyen des tarifs conformément au recouvrement des coûts de main-d'œuvre connexes.

Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi

La société comptabilise aux bilans consolidés le montant net non capitalisé des obligations liées aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi, ainsi qu'une compensation supplémentaire liée aux actifs réglementaires connexes. Un actif réglementaire est comptabilisé étant donné que la direction estime qu'il est probable que les coûts des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi seront recouverts dans l'avenir au moyen du processus de tarification. L'obligation au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi est réévaluée à la valeur actualisée de l'obligation au titre des avantages établie selon des calculs actuariels à la clôture de chaque exercice d'après un rapport actuariel annuel, et un actif réglementaire de compensation est comptabilisé, à hauteur de l'ajustement de réévaluation. Si ce n'était de la comptabilisation des activités à tarifs réglementés, les autres éléments du résultat étendu en 2018 auraient été plus élevés de 166 millions de dollars (207 millions de dollars en 2017).

Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi – composante non liée au coût des services

Hydro One a demandé à la CEO l'approbation d'un actif réglementaire pour comptabiliser les composantes autres que la composante du coût des services liés aux avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi qui auraient été précédemment incorporés dans le coût des immobilisations corporelles et des actifs incorporels avant l'adoption de l'ASU 2017-07. En mai 2018, la CEO a approuvé l'actif réglementaire relatif à l'entreprise de transport de Hydro One Networks. Il est prévu que la demande d'approbation d'un actif réglementaire relatif à l'entreprise de distribution de Hydro One Networks sera prise en compte dans le cadre de la requête relative aux tarifs de distribution de Hydro One Networks pour la période allant de 2018 à 2022, laquelle est actuellement en instance d'approbation par la CEO. Hydro One a comptabilisé les composantes autres que la composante du coût des services liés aux avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi qui auraient été incorporées dans le coût des immobilisations corporelles et des actifs incorporels inclus dans l'actif réglementaire non lié au coût des services au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi.

Prime d'émission de titres d'emprunt

La valeur des titres d'emprunt pris en charge dans le cadre de l'acquisition de HOSSM a été comptabilisée à la juste valeur conformément aux PCGR des États-Unis – Regroupement d'entreprises. La CEO permet le recouvrement des intérêts au taux nominal des billets garantis de premier rang et un actif réglementaire a été comptabilisé pour rendre compte de l'écart entre la juste valeur et la valeur nominale de cette dette. La prime d'émission de titres d'emprunt est recouvrée sur la durée résiduelle de la dette.

Exemption au titre du code des réseaux de distribution (« CRD »)

En juin 2010, Hydro One Networks a déposé une demande auprès de la CEO portant sur les nouvelles règles de la CEO en matière de responsabilité des coûts contenues dans l'avis de modification du CRD d'octobre 2009 de la CEO, en ce qui a trait au raccordement de certaines installations de production d'énergie renouvelable déjà raccordées ou qui ont fait l'objet d'une évaluation de l'incidence de leur raccordement avant le 21 octobre 2009. Cette demande visait à faire approuver la comptabilisation et le report des coûts non prévus, engagés par Hydro One Networks et découlant du raccordement de certaines installations de production d'énergie renouvelable. La CEO a statué que certaines dépenses spécifiques qui avaient été relevées pouvaient être comptabilisées dans le compte de report, sous réserve de leur examen par la CEO dans le cadre des demandes

relatives aux tarifs subséquentes de Hydro One Networks. En 2015, la CEO a également approuvé la demande faite par Hydro One visant l'élimination de ce compte de report. Il n'y a eu aucun ajout à ce compte réglementaire en 2018 ou en 2017. Le solde de ce compte au 31 décembre 2016, y compris les intérêts courus, a fait l'objet d'une demande aux fins de recouvrement dans le cadre de la requête relative aux tarifs de distribution de 2018 à 2022.

Coûts de démarrage liés à B2M LP

En décembre 2015, la CEO a rendu une décision portant sur la demande de B2M LP pour les années 2015 à 2019, dans laquelle elle a approuvé le recouvrement de coûts de démarrage liés à B2M LP de 8 millions de dollars. Ces coûts sont actuellement recouvrés sur une période de quatre ans qui a commencé en 2016, conformément à la décision de la CEO.

Écarts liés aux coûts de retraite

Un compte d'écarts liés aux coûts de retraite a été établi à l'égard des entreprises de transport et de distribution de Hydro One Networks afin de comptabiliser l'écart entre la charge de retraite réellement engagée et les coûts de retraite estimatifs approuvés par la CEO. En septembre 2017, la CEO a approuvé le règlement de la partie attribuable aux activités de transport du total du compte d'écarts liés aux coûts de retraite au 31 décembre 2015, y compris les intérêts courus, montant qui a été recouvré sur une période de deux ans ayant pris fin le 31 décembre 2018. La partie attribuable aux activités de distribution du solde au 31 décembre 2016, y compris les intérêts courus, a fait l'objet d'une demande aux fins de recouvrement dans le cadre de la requête relative aux tarifs de distribution de 2018 à 2022. En l'absence de comptabilisation des activités à tarifs réglementés, les produits en 2018 auraient été plus élevés de 29 millions de dollars (24 millions de dollars en 2017).

Écart lié aux dépenses en matière d'énergie verte

En avril 2010, la CEO a demandé l'établissement de comptes de report dans lesquels est enregistré l'écart entre les produits constatés découlant des dépenses engagées au titre du programme d'énergie verte et les recouvrements reçus réellement.

Compte d'écarts liés au règlement de détail (« CELRD »)

Hydro One a reporté certains montants au titre d'écarts liés au règlement de détail en vertu des dispositions de l'article 490 de l'*Accounting Procedures Handbook* de la CEO. Le solde au 31 décembre 2014, y compris les intérêts courus, a fait l'objet d'une demande aux fins de recouvrement dans le cadre de la requête relative aux tarifs de distribution de 2018 à 2022.

Écarts liés aux produits externes

En mai 2009, la CEO a approuvé les montants prévus au titre des produits tirés des services d'exportation, les produits externes liés à l'utilisation secondaire des terrains et les produits externes tirés de l'entretien des postes ainsi que des travaux d'ingénierie et de construction. En novembre 2012, la CEO a une fois de plus approuvé les montants prévus liés à cette catégorie de produits et a étendu le champ d'application de sorte à inclure tous les « autres » produits externes. En septembre 2017, la CEO a approuvé le règlement du compte d'écarts liés aux produits externes au 31 décembre 2015, y compris les intérêts courus, montant qui a été remis aux clients sur une période de deux ans ayant pris fin le 31 décembre 2018. Le solde du compte d'écarts liés aux produits externes reflète l'excédent des produits externes réels sur les montants prévus approuvés par la CEO.

Majoration tarifaire pour les années 2015 à 2017

En mars 2015, dans la cadre de sa décision portant sur la requête relative aux tarifs de distribution de Hydro One Networks pour les années 2015 à 2019, la CEO a approuvé le règlement de certains comptes de report et comptes d'écart, y compris des CELRD et les intérêts courus. Le compte au titre de la majoration tarifaire pour les années 2015 à 2017 comprenait les soldes approuvés à des fins de règlement par la CEO, lesquels ont été éliminés, conformément à la décision de la CEO, sur une période de 32 mois qui a pris fin le 31 décembre 2017. Le solde du compte représente le trop-perçu devant être remis aux contribuables aux termes d'une requête relative aux tarifs future et aucune demande n'a été faite à l'égard du solde dans le cadre de notre requête relative aux tarifs de distribution actuelle.

Compte de report et d'écart aux fins des programmes de CGD

Dans le cadre de la requête relative aux tarifs de Hydro One Networks pour 2013 et 2014, Hydro One a consenti à constituer un nouveau compte de report et d'écart réglementaire pour évaluer l'effet des résultats réels des programmes de CGD et de réponse à la demande sur la charge prévue comparativement à la charge prévue estimée comprise dans les besoins en revenus. Le solde du compte de report et d'écart aux fins des programmes de CGD est attribuable à l'écart entre les résultats réels des programmes de CGD et de réponse à la demande sur la charge prévue pour 2013 et 2014, lesquels sont des données d'entrée des tarifs de transport uniformes, et ceux prévus aux fins des besoins en revenus de 2013 et de 2014, respectivement. Le solde du compte au 31 décembre 2015, y compris les intérêts, a été approuvé aux fins de règlement dans le cadre de la décision relative aux tarifs de transport de 2017 et 2018, et il a été remis aux clients sur une période de deux ans ayant pris fin le 31 décembre 2018.

13. CRÉDITEURS ET AUTRES PASSIFS À COURT TERME

31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
Créditeurs	179	177
Charges à payer	590	572
Intérêts courus	96	99
Passifs réglementaires (note 12)	91	57
	956	905

14. AUTRES PASSIFS À LONG TERME

31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
Passif au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi (note 19)	1 417	1 519
Passif au titre des prestations de retraite (note 19)	547	981
Passifs environnementaux (note 20)	139	168
Créditeurs à long terme	12	13
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 21)	10	9
Autres passifs	10	17
	2 135	2 707

15. DETTE ET CONVENTIONS DE CRÉDIT

Billets à court terme et facilités de crédit

Hydro One comble ses besoins de liquidités à court terme, en partie par voie de l'émission de papier commercial, aux termes du programme de papier commercial de Hydro One Inc. d'un montant maximal autorisé de 1,5 milliard de dollars. Les billets à court terme sont libellés en dollars canadiens et ont diverses durées allant jusqu'à 365 jours. Le programme de papier commercial est soutenu par les facilités de crédit renouvelables consenties de Hydro One Inc. d'un montant total de 2,3 milliards de dollars.

Au 31 décembre 2018, les facilités de crédit consenties, non garanties et inutilisées de Hydro One (les « facilités de crédit d'exploitation »), sur une base consolidée, totalisaient 2 550 millions de dollars et étaient composées de ce qui suit :

(en millions de dollars)	Échéance	Montant total	Montant prélevé
Hydro One Inc.			
Facilité de crédit de soutien renouvelable	Juin 2022	2 300	—
Hydro One			
Facilité de crédit à terme renouvelable de premier rang, d'une durée de cinq ans	Novembre 2021	250	—
Total		2 550	—

La société peut utiliser ses facilités de crédit aux fins des besoins du fonds de roulement ou de ses besoins généraux. Si ces facilités de crédit sont utilisées, l'encours portera intérêt à un taux fondé sur les taux de référence canadiens. L'obligation de chaque prêteur de prolonger la durée du crédit aux termes de sa facilité de crédit est assujettie à diverses conditions, notamment le fait qu'aucune situation de défaut n'est survenue ni ne découlerait de la prolongation de ce crédit.

Dettes garanties d'une filiale

Hydro One Holdings Limited (« HOHL »), filiale indirecte en propriété exclusive de Hydro One, peut offrir et vendre des titres d'emprunt. Les titres d'emprunt émis par HOHL sont garantis entièrement et inconditionnellement par la société. Au 31 décembre 2018, aucun titre d'emprunt n'avait été émis par HOHL.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS MODIFIÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

Dettes à long terme

Le tableau qui suit présente l'encours de la dette à long terme aux 31 décembre 2018 et 2017 :

31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
Billets, série 28, 2,78 % échéant en 2018	—	750
Billets à taux variable, série 31 échéant en 2019 ¹	228	228
Billets, série 37, 1,48 % échéant en 2019 ²	500	500
Billets, série 20, 4,40 % échéant en 2020	300	300
Billets, série 33, 1,62 % échéant en 2020 ²	350	350
Billets, série 34, 1,84 % échéant en 2021	500	500
Billets, série 39, 2,57 % échéant en 2021 ²	300	—
Billets, série 25, 3,20 % échéant en 2022	600	600
Billets, série 40, 2,97 % échéant en 2025	350	—
Billets, série 35, 2,77 % échéant en 2026	500	500
Déventures, 7,35 % échéant en 2030	400	400
Billets, série 2, 6,93 % échéant en 2032	500	500
Billets, série 4, 6,35 % échéant en 2034	385	385
Billets, série 9, 5,36 % échéant en 2036	600	600
Billets, série 12, 4,89 % échéant en 2037	400	400
Billets, série 17, 6,03 % échéant en 2039	300	300
Billets, série 18, 5,49 % échéant en 2040	500	500
Billets, série 23, 4,39 % échéant en 2041	300	300
Billets, série 5, 6,59 % échéant en 2043	315	315
Billets, série 29, 4,59 % échéant en 2043	435	435
Billets, série 32, 4,17 % échéant en 2044	350	350
Billets, série 11, 5,00 % échéant en 2046	325	325
Billets, série 36, 3,91 % échéant en 2046	350	350
Billets, série 38, 3,72 % échéant en 2047	450	450
Billets, série 41, 3,63 % échéant en 2049	750	—
Billets, série 24, 4,00 % échéant en 2051	225	225
Billets, série 26, 3,79 % échéant en 2062	310	310
Billets, série 30, 4,29 % échéant en 2064	50	50
Dettes à long terme de Hydro One Inc. a)	10 573	9 923
Obligations garanties de premier rang, 6,6 % échéant en 2023 (montant en capital de 107 millions de dollars)	129	136
Billets à payer, 4,6 % échéant en 2023 (montant en capital de 36 millions de dollars)	39	40
Dettes à long terme de HOSSM b)	168	176
	10 741	10 099
Ajouter le montant net des primes d'émission de titres d'emprunt non amorties	13	14
Ajouter : le gain non réalisé lié à l'évaluation à la valeur de marché ²	(5)	(9)
Moins : le montant reporté des frais d'émission de titres d'emprunt	(40)	(37)
Total de la dette à long terme	10 709	10 067

¹ Les taux d'intérêt sur les billets à taux variable correspondent aux taux des acceptations bancaires à trois mois, en dollars canadiens, majorés d'une marge.

² Le gain net non réalisé lié à l'évaluation à la valeur de marché se rapporte à une tranche de 50 millions de dollars des billets, série 33, échéant en 2020, à une tranche de 500 millions de dollars des billets, série 37, échéant en 2019 et à une tranche de 300 millions de dollars des billets, série 39, échéant en 2021. Le gain net non réalisé lié à l'évaluation à la valeur de marché est compensé par une perte nette non réalisée de 5 millions de dollars (9 millions de dollars en 2017) liée à l'évaluation à la valeur de marché sur les swaps de taux d'intérêt fixe-variable, lesquels sont comptabilisés comme des couvertures de la juste valeur.

a) Dettes à long terme de Hydro One Inc.

Au 31 décembre 2018, l'encours de la dette à long terme s'établissait à 10 573 millions de dollars (9 923 millions de dollars en 2017); la majeure partie de cette dette a été émise aux termes du programme de billets à moyen terme de Hydro One Inc. Le montant en capital autorisé maximal des billets pouvant être émis aux termes du prospectus lié au programme actuel de billets à moyen terme déposé en mars 2018 s'élève à 4,0 milliards de dollars. Au 31 décembre 2018, une somme de 2,6 milliards de dollars demeurerait disponible aux fins d'émission jusqu'en avril 2020.

En 2018, Hydro One Inc. a émis des titres d'emprunt à long terme d'un montant total de 1,4 milliard de dollars (néant en 2017) et a remboursé des titres d'emprunt de 750 millions de dollars (600 millions de dollars en 2017) dans le cadre de son programme de billets à moyen terme.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS MODIFIÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

b) Dette à long terme de HOSSM

Au 31 décembre 2018, HOSSM a émis une dette à long terme de 168 millions de dollars (176 millions de dollars en 2017), d'un montant en principal de 143 millions de dollars (146 millions de dollars en 2017). En 2018, aucun titre d'emprunt à long terme n'a été émis (néant en 2017) et des titres d'emprunt à long terme de 3 millions de dollars (2 millions de dollars en 2017) ont été remboursés.

Le total de la dette à long terme est présenté au bilan consolidé, comme suit :

31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
Passifs à court terme		
Tranche échéant à moins de un an de la dette à long terme	731	752
Passifs à long terme		
Dette à long terme	9 978	9 315
Total de la dette à long terme	10 709	10 067

Remboursements de capital et paiements d'intérêt

Le tableau qui suit présente un sommaire des remboursements de capital, des paiements d'intérêt et des taux d'intérêt moyens pondérés connexes, pour les années indiquées :

Années	Remboursements de capital sur la dette à long terme (en millions de dollars)	Paiements d'intérêts (en millions de dollars)	Taux d'intérêt moyen pondéré (en pourcentage)
2019	731	448	1,9
2020	653	429	2,9
2021	803	411	2,1
2022	603	393	3,2
2023	131	379	6,1
	2 921	2 060	2,6
De 2024 à 2028	850	1 806	2,9
2029 et par la suite	6 945	4 315	5,1
	10 716	8 181	4,2

16. DÉBENTURES CONVERTIBLES

Du fait de la résiliation de la convention de fusion (se reporter à la note 4 – Regroupements d'entreprises), le 8 février 2019, Hydro One a remboursé les débentures convertibles et versé aux porteurs des reçus de versement un montant de 513 millions de dollars (333 \$ par tranche de capital de 1 000 \$) plus les intérêts courus et impayés de 7 millions de dollars.

Le tableau ci-après présente la variation des débentures convertibles pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017 :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
Valeur comptable – à l'ouverture	487	—
Versement initial reçu, déduction faite des frais de financement reportés	—	486
Amortissement des frais de financement reportés	2	1
Valeur comptable – à la clôture	489	487
Valeur nominale – à la clôture	513	513

Le 9 août 2017, en lien avec la fusion (voir la note 4 – Regroupements d'entreprises), la société a finalisé la vente de débentures subordonnées non garanties convertibles à 4,00 % (les « débentures convertibles ») pour un capital global de 1 540 millions de dollars sous forme de reçus de versement, qui comprenait l'exercice intégral de l'option de surallocation permettant aux preneurs fermes d'acquiescer des débentures convertibles supplémentaires d'un montant en capital global de 140 millions de dollars (le « placement de débentures »).

Les débentures convertibles ont été vendues moyennant un prix de 1 000 \$ par débenture convertible, payable par versements, dont une tranche de 333 \$ (le « versement initial ») a été payée à la clôture du placement de débentures et le solde de 667 \$ (le « versement final ») était payable à une date (la « date du versement final ») devant être fixée par la société une fois les conditions subsistantes à la clôture de l'acquisition d'Avista Corporation remplies. Le produit brut découlant du versement initial s'est chiffré à 513 millions de dollars. La société a engagé des frais de financement de 27 millions de dollars, lesquels étaient amortis dans les charges de financement sur une période d'environ 10 ans, soit la durée contractuelle des débentures convertibles, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS MODIFIÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

La date d'échéance des débentures convertibles était le 30 septembre 2027. Un taux nominal de 4 % a été versé sur le montant en capital global des débentures convertibles de 1 540 millions de dollars et, compte tenu de la valeur comptable du versement initial, ceci a équivalu à un rendement annuel effectif de 12 %. Après la date du versement final, le taux d'intérêt serait passé à 0 %. Les charges d'intérêt comptabilisées en 2018 se sont élevées à 62 millions de dollars (24 millions de dollars en 2017).

Au gré des porteurs et pourvu que le paiement du versement final ait été effectué, chaque débenture convertible pouvait être convertie en actions ordinaires de la société à tout moment à compter de la date du versement final, mais avant la date à laquelle la société rembourse les débentures ou, si cette date est antérieure, la date d'échéance, au prix de conversion de 21,40 \$ par action ordinaire, soit un taux de conversion de 46,7290 actions ordinaires par tranche de 1 000 \$ du capital des débentures convertibles.

Le droit de conversion satisfaisait à la définition d'un droit de conversion avantageux, dont la valeur intrinsèque était d'environ 92 millions de dollars à la date d'émission. Étant donné que la capacité des détenteurs de débentures à exercer la conversion était conditionnelle, le droit de conversion avantageux n'a pas été comptabilisé, et du fait du remboursement ultérieur des débentures convertibles le 8 février 2019, aucun montant ne sera comptabilisé.

17. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

La juste valeur est considérée comme étant le prix d'échange auquel une transaction normale visant la vente d'un actif ou la cession d'un passif serait conclue entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La notion de juste valeur met l'accent sur une valeur de sortie, laquelle correspond au prix qui serait reçu à la vente d'un actif ou payé à la cession d'un passif.

Comme le prescrivent les normes comptables concernant la juste valeur, Hydro One classe ses évaluations de la juste valeur d'après la hiérarchie suivante, hiérarchie selon laquelle sont classées, par ordre de priorité et en fonction de trois niveaux, les données d'entrée des techniques d'évaluation de la juste valeur :

Les données d'entrée de niveau 1 sont les cours du marché non ajustés auxquels Hydro One peut avoir accès, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif ou le passif selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix.

Les données d'entrée de niveau 2 correspondent à celles qui ne sont pas des cours du marché et qui sont observables directement ou indirectement pour un actif ou un passif. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent, sans toutefois s'y limiter, les cours sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires, les cours sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou similaires, et les données autres que les cours du marché qui sont observables pour l'actif ou le passif, tels les courbes de taux d'intérêt et de rendement observables aux intervalles usuels, les volatilités, le risque de crédit et les taux de défaut. Pour un classement dans le niveau 2, il est nécessaire qu'une portion négligeable de l'évaluation repose sur des données non observables.

Les données d'entrée de niveau 3 incluent, pour toute évaluation de la juste valeur, des données d'entrée non observables pour l'actif ou le passif, et ce, pour une large part de cette évaluation. Une évaluation de niveau 3 peut être essentiellement fondée sur des données de niveau 2.

Actifs et passifs financiers autres que des dérivés

Aux 31 décembre 2018 et 2017, la valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des montants à recevoir d'apparentés, des billets à court terme à payer, des créditeurs et des montants à payer à des apparentés de la société était représentative de leur juste valeur en raison de l'échéance rapprochée de ces instruments.

Évaluations de la juste valeur de la dette à long terme

Ce qui suit indique la juste valeur et la valeur comptable de la dette à long terme de la société aux 31 décembre 2018 et 2017 :

	2018 Valeur comptable	2018 Juste valeur	2017 Valeur comptable	2017 Juste valeur
31 décembre (en millions de dollars)				
Dette à long terme évaluée à la juste valeur				
Billets à moyen terme, série 33, de 50 millions de dollars	49	49	49	49
Billets à moyen terme, série 37, de 500 millions de dollars	495	495	492	492
Billets à moyen terme, série 39, de 300 millions de dollars	301	301	—	—
Autres billets et débentures	9 864	10 820	9 526	11 027
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins de un an	10 709	11 665	10 067	11 568

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS MODIFIÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

Évaluations de la juste valeur des instruments dérivés

Au 31 décembre 2018, Hydro One Inc. avait des swaps de taux d'intérêt d'une valeur nominale totale de 850 millions de dollars (550 millions de dollars en 2017) ayant servi à convertir la dette à taux fixe en dette à taux variable. Ces swaps sont classés comme une couverture de juste valeur. Le montant ainsi couvert représentait environ 8 % (6 % en 2017) du total de la dette à long terme de Hydro One Inc. Au 31 décembre 2018, Hydro One Inc. détenait les swaps de taux d'intérêt désignés comme couverture de juste valeur suivants :

- un swap de taux d'intérêt fixe-variable d'un montant de 50 millions de dollars visant la conversion, en une dette à taux variable à trois mois, d'une tranche de 50 millions de dollars des billets à moyen terme, série 33, de 350 millions de dollars échéant le 30 avril 2020;
- deux swaps de taux d'intérêt fixe-variable d'un montant de 125 millions de dollars et un swap de taux d'intérêt fixe-variable d'un montant de 250 millions de dollars, visant la conversion, en une dette à taux variable à trois mois, des billets à moyen terme, série 37, de 500 millions de dollars échéant le 18 novembre 2019;
- un swap de taux d'intérêt fixe-variable d'un montant de 300 millions de dollars visant la conversion, en une dette à taux variable à trois mois, des billets à moyen terme, série 39, d'un montant de 300 millions de dollars, échéant le 25 juin 2021.

Aux 31 décembre 2018 et 2017, la société n'avait aucun swap de taux d'intérêt classé dans les contrats non désignés.

En octobre 2017, la société a conclu un contrat de change à terme conditionnel à la conclusion d'une opération (le « contrat de change ») qui prévoit la conversion d'un montant de 1,4 milliard de dollars canadiens en dollars américains à un taux à terme initial de 1,27486 dollar canadien par 1,00 dollar américain, ce taux pouvant se situer dans une fourchette allant jusqu'à 1,28735 dollar canadien par 1,00 dollar américain, selon la date de règlement. Ce contrat était conditionnel à la clôture de la fusion proposée (voir la note 4 – Regroupements d'entreprises) et il visait à atténuer le risque de change lié à la tranche du prix d'achat de la fusion financée au moyen de l'émission de débentures convertibles. Ce contrat constitue une couverture économique et n'est pas admissible à la comptabilité de couverture. Il a été comptabilisé en tant que contrat non désigné, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les résultats au moment où elles surviennent. Comme la convention de fusion a été résiliée (se reporter à la note 4 – Regroupements d'entreprises), aucun montant n'est à payer à Hydro One ou à payer par Hydro One en lien avec le contrat de change.

Hiérarchie de la juste valeur

Ce qui suit indique la hiérarchie de la juste valeur des actifs et passifs financiers aux 31 décembre 2018 et 2017 :

31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	483	483	483	—	—
Instrument dérivé					
Contrat de change	22	22	—	—	22
	505	505	483	—	22
Passifs					
Billets à court terme à payer	1 252	1 252	1 252	—	—
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins de un an	10 709	11 665	—	11 665	—
Débentures convertibles	489	491	491	—	—
Instruments dérivés					
Couvertures de juste valeur – swaps de taux d'intérêt	5	5	—	5	—
	12 455	13 413	1 743	11 670	—
31 décembre 2017 (en millions de dollars)	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25	25	25	—	—
	25	25	25	—	—
Passifs					
Billets à court terme à payer	926	926	926	—	—
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins de un an	10 067	11 568	—	11 568	—
Débentures convertibles	487	574	574	—	—
Instruments dérivés					
Couvertures de juste valeur – swaps de taux d'intérêt	9	9	—	9	—
Contrat de change	3	3	—	—	3
	11 492	13 080	1 500	11 577	3

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS MODIFIÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les placements à court terme. La valeur comptable de ces instruments est représentative de la juste valeur de ces derniers en raison de leur courte durée.

La juste valeur de la partie couverte de la dette à long terme est principalement fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs établie d'après une courbe des taux de rendement des swaps servant à poser les hypothèses de taux d'intérêt. La juste valeur de la partie non couverte de la dette à long terme est fondée sur les cours du marché non ajustés à la clôture de la période pour des instruments d'emprunt identiques ou semblables qui comportent la même période à courir jusqu'à l'échéance.

La juste valeur des débentures convertibles est établie en fonction de leur cours de clôture le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont affichés à la Bourse de Toronto.

La société utilise des instruments dérivés comme couverture économique du risque de change. La valeur des contrats de change est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation couramment utilisés pour les instruments dérivés. Ces modèles d'évaluation font appel à une variété de données, y compris les modalités contractuelles, les courbes de rendement des cours à terme, la probabilité de réaliser la clôture de la fusion et la date de règlement du contrat. Les modèles d'évaluation de la société reflètent également l'évaluation du risque de crédit. La juste valeur du contrat de change comprend des données importantes non observables et elle a donc été classée dans le niveau 3. Les données importantes non observables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur du contrat de change se rapportent à l'évaluation de la probabilité de réaliser la clôture de la fusion et à la date de règlement du contrat.

Variations de la juste valeur des instruments financiers classées dans le niveau 3

Le tableau ci-après résume les variations de la juste valeur des instruments financiers classées dans le niveau 3 pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017.

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
Juste valeur de l'actif (du passif) – à l'ouverture	(3)	—
Gain (perte) non réalisé(e) sur le contrat de change compris dans les charges financières	25	(3)
Juste valeur de l'actif (du passif) – à la clôture	22	(3)

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017, aucun reclassement d'un niveau de juste valeur à l'autre n'a eu lieu.

Gestion des risques

L'exposition au risque de marché, au risque de crédit et au risque d'illiquidité survient dans le cadre normal des activités de la société.

Risque de marché

Le risque de marché désigne essentiellement le risque de perte résultant des variations des coûts ainsi que des taux de change et d'intérêt. La société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt puisque son rendement des capitaux propres réglementé est établi au moyen d'une formule qui tient compte des taux d'intérêt prévus. La société n'est pas exposée actuellement à un risque sur marchandises significatif.

La société utilise à la fois des dettes à taux variable et des dettes à taux fixe pour gérer la composition de son portefeuille de dettes. Elle a également recours à des instruments financiers dérivés pour gérer son risque de taux d'intérêt. En outre, la société utilise des swaps de taux d'intérêt, lesquels sont généralement désignés comme des couvertures de juste valeur, afin de gérer son risque de taux d'intérêt dans l'optique de réduire le coût de la dette. Elle peut également recourir à des instruments dérivés de taux d'intérêt pour bloquer ses taux d'intérêt en prévision d'un financement futur.

Une hausse hypothétique de 100 points de base des taux d'intérêt associés à la dette à taux variable n'aurait pas diminué de manière importante le bénéfice net de Hydro One pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017.

La société était exposée aux fluctuations de change du fait de la conclusion d'un contrat de change. Cette entente visait à atténuer le risque de change lié à la tranche du prix d'achat d'Avista Corporation financée par l'émission des débentures convertibles. Comme la convention de fusion a été résiliée (se reporter à la note 4 – Regroupements d'entreprises), aucun montant n'est à payer à Hydro One ou à payer par Hydro One en lien avec le contrat de change.

Dans le cas d'un instrument dérivé qui est désigné et admissible en tant que couverture de juste valeur, le gain ou la perte sur cet instrument ainsi que le gain ou la perte de compensation sur l'élément couvert qui est attribuable au risque couvert sont pris en compte dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu. Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017, le montant net de la perte ou du gain non réalisé sur la dette couverte et sur les swaps de taux d'intérêt connexes n'était pas significatif.

Risque de crédit

Les actifs financiers engendrent le risque qu'une contrepartie n'honore pas ses engagements, entraînant ainsi une perte financière. Aux 31 décembre 2018 et 2017, aucune catégorie donnée d'actifs financiers ne générerait une concentration importante du risque de crédit. La société réalise ses produits auprès d'une vaste clientèle. Par conséquent, Hydro One n'a pas

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS MODIFIÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

tiré de produits significatifs d'un seul client. Aux 31 décembre 2018 et 2017, aucun solde significatif des débiteurs n'était exigible auprès d'un même client.

Au 31 décembre 2018, la provision pour créances douteuses de la société s'établissait à 21 millions de dollars (29 millions de dollars en 2017). Les ajustements et radiations requis sont déterminés au moyen d'un examen des comptes en souffrance, examen qui tient compte des résultats passés. Au 31 décembre 2018, environ 5 % (5 % en 2017) du montant net des débiteurs de la société étaient impayés pour plus de 60 jours.

Hydro One gère son risque de crédit lié aux contreparties au moyen de diverses techniques, notamment en concluant des transactions avec des contreparties qui jouissent d'une excellente cote de solvabilité, en limitant le montant d'exposition total à des contreparties individuelles, en concluant des conventions-cadres qui permettent un règlement sur une base nette et donnent un droit contractuel d'opérer compensation et en surveillant la situation financière de ses contreparties. La société surveille le risque de crédit actuel auquel l'exposent ses contreparties de manière individuelle et globale. Le risque de crédit associé à ses débiteurs ne peut dépasser leur valeur comptable qui figure aux bilans consolidés.

Les instruments financiers dérivés posent un risque de crédit puisqu'il est possible que les contreparties à ces instruments manquent à leurs engagements. L'exposition au risque de crédit inhérent aux contrats sur dérivés, avant toute garantie, est représentée par la juste valeur de ces derniers à la date d'arrêté des comptes. Aux 31 décembre 2018 et 2017, le risque de crédit lié aux contreparties et inhérent à la juste valeur de ces swaps de taux d'intérêt n'était pas significatif. Au 31 décembre 2018, le risque de crédit de Hydro One eu égard à tous les instruments dérivés ainsi qu'aux créditeurs et débiteurs concernés comportait une cote de crédit de qualité supérieure, quatre institutions financières en étant les contreparties.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend de la capacité de la société à s'acquitter de ses obligations financières à l'échéance. Hydro One comble ses besoins de liquidités à court terme aux fins de l'exploitation au moyen de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en caisse, des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, de l'émission de papier commercial et des facilités de crédit d'exploitation. Les liquidités à court terme prévues aux termes du programme de papier commercial, les facilités de crédit d'exploitation et les flux de trésorerie prévus liés aux activités d'exploitation devraient suffire à financer les besoins habituels de la société en matière d'exploitation.

Le 18 juin 2018, Hydro One a déposé un prospectus de base simplifié (le « prospectus de base universel ») auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada afin de remplacer le prospectus de base universel venu à échéance le 30 avril 2018. Le prospectus de base universel permet à Hydro One d'offrir, à l'occasion, et dans le cadre d'un ou de plusieurs appels publics à l'épargne, des titres d'emprunt, des actions ou d'autres valeurs mobilières ou encore, une combinaison de ces types de titres, d'une somme pouvant atteindre 4,0 milliards de dollars pendant la période de 25 mois prenant fin le 18 juillet 2020. Le 23 novembre 2018, HOHL, filiale indirecte en propriété exclusive de Hydro One, a déposé un prospectus de base simplifié (le « prospectus de base visant des titres d'emprunt américains ») auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et des États-Unis afin, entre autres, de financer une partie du prix d'achat en espèces de la fusion. Le prospectus de base visant des titres d'emprunt américains permet à HOHL d'offrir, à l'occasion, et dans le cadre d'un ou de plusieurs appels publics à l'épargne, des titres d'emprunt d'une somme pouvant atteindre 3,0 milliards de dollars américains, et garantis inconditionnellement par Hydro One, pendant la période de 25 mois prenant fin le 23 décembre 2020. Au 31 décembre 2018, aucun titre n'avait été émis aux termes du prospectus de base universel et du prospectus de base visant des titres d'emprunt américains.

18. GESTION DU CAPITAL

La structure du capital de la société devrait lui permettre d'atteindre les objectifs suivants : un accès continu et à long terme à des fonds, à des taux raisonnables, et la réalisation de rendements financiers convenables. Pour assurer un accès continu à des fonds, la société vise à maintenir une solide qualité du crédit. Aux 31 décembre 2018 et 2017, la structure du capital de la société s'établissait comme suit :

31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
Tranche échéant à moins de un an de la dette à long terme	731	752
Billets à court terme à payer	1 252	926
Moins : la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(483)	(25)
	1 500	1 653
 Dette à long terme	 9 978	 9 315
Déventures convertibles	489	487
Actions privilégiées	418	418
Actions ordinaires	5 643	5 631
Bénéfices non répartis	3 459	4 090
Total du capital	21 487	21 594

Hydro One Inc. et HOSSM doivent se conformer aux clauses restrictives qui sont généralement imposées à l'égard des dettes à long terme. Entre autres choses, les clauses restrictives de la dette à long terme et de la facilité de crédit limitent la dette admissible de la société à 75 % de sa structure du capital, restreignent sa capacité de vendre des actifs et imposent une clause de sûreté négative, sous réserve des exceptions habituelles. Au 31 décembre 2018, la société respectait toutes les clauses restrictives de nature financière et limites liées aux montants impayés sur les emprunts et sur les facilités de crédit.

19. PRESTATIONS DE RETRAITE, AVANTAGES POSTÉRIEURS AU DÉPART À LA RETRAITE ET AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Hydro One a un régime de retraite à prestations déterminées (le « régime de retraite »), un régime de retraite à cotisations déterminées (le « régime à cotisations déterminées »), un régime de retraite complémentaire (le « régime complémentaire ») ainsi que des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

Régime à cotisations déterminées

Hydro One a établi un régime à cotisations déterminées avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2016. Ce régime couvre les membres de la direction admissibles embauchés à partir du 1^{er} janvier 2016 ainsi que les membres de la direction embauchés avant le 1^{er} janvier 2016 qui n'étaient pas admissibles ou qui n'avaient pas choisi d'adhérer de façon irrévocable au régime de retraite en date du 30 septembre 2015. Les participants au régime à cotisations déterminées ont le choix de cotiser 4 %, 5 % ou 6 % de leur salaire ouvrant droit à pension, Hydro One versant des cotisations correspondantes jusqu'à concurrence d'un montant annuel maximal. Il existe également un régime complémentaire à cotisations déterminées qui autorise le versement aux participants du régime à cotisations déterminées de cotisations patronales dépassant les limites imposées par la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* sous la forme de crédits à un compte théorique. Les cotisations de Hydro One au régime à cotisations déterminées pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 se sont établies à 1 million de dollars (1 million de dollars en 2017).

Régime de retraite, régime complémentaire et régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi

Le régime de retraite est un régime à prestations déterminées contributif qui couvre les employés réguliers admissibles de Hydro One et de ses filiales. Le régime de retraite prévoit des prestations fondées sur le salaire moyen des trois meilleures années ouvrant droit à pension. Pour les membres de la direction au service de la société depuis le 1^{er} janvier 2004, et pour les membres représentés par The Society of United Professionals (la « Society ») embauchés après le 17 novembre 2005, les prestations sont fondées sur le salaire moyen des cinq meilleures années ouvrant droit à pension. Après la retraite, les prestations de retraite sont indexées pour tenir compte de l'inflation. L'adhésion au régime de retraite n'est plus offerte aux membres de la direction qui n'étaient pas admissibles ou qui n'avaient pas choisi d'adhérer de façon irrévocable au régime de retraite en date du 30 septembre 2015. Ces employés sont admissibles au régime à cotisations déterminées.

Les cotisations au régime de retraite de la société et les cotisations salariales sont fondées sur des rapports actuariels, y compris une évaluation effectuée tous les trois ans au moins, ainsi que sur le niveau réel ou prévu du salaire ouvrant droit à pension, le cas échéant. Les cotisations annuelles au régime de retraite pour 2018 s'élevaient à 75 millions de dollars (87 millions de dollars en 2017). Les cotisations annuelles estimatives au régime de retraite pour les exercices 2019, 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024 s'élèvent respectivement à environ 78 millions de dollars, à 77 millions de dollars, à 78 millions de dollars, à 79 millions de dollars, à 81 millions de dollars et à 83 millions de dollars. La plus récente évaluation actuarielle a été effectuée en date du 31 décembre 2017 et la prochaine évaluation actuarielle sera effectuée en date du 31 décembre 2020, au plus tard. Les cotisations sont payables avec un décalage de un mois. Toutes les cotisations doivent être effectuées en espèces.

Le régime complémentaire procure aux participants du régime de retraite les avantages qu'ils auraient gagnés ou payés aux termes du régime de retraite en sus des limites imposées par la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. L'obligation au titre du régime complémentaire de retraite est inscrite aux bilans consolidés dans les obligations au titre des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

Hydro One constate aux bilans consolidés la surcapitalisation ou la sous-capitalisation de son régime de retraite et de ses régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi (les « régimes ») en tant qu'actif ou passif, et elle comptabilise des actifs et passifs réglementaires de compensation, selon ce qui convient. Si ce n'était de la comptabilisation exigée par la réglementation, les obligations sous-capitalisées au titre des prestations et avantages seraient inscrites dans le cumul des autres éléments du résultat étendu. L'incidence des modifications des hypothèses qui ont été formulées pour évaluer les obligations au titre des prestations de retraite, des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi est généralement constatée sur la durée de service résiduelle moyenne prévue des salariés. La date d'évaluation des régimes est le 31 décembre.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS MODIFIÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

Les tableaux suivants présentent les composantes du montant non capitalisé des régimes de la société aux 31 décembre 2018 et 2017 :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	Prestations de retraite		Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi	
	2018	2017	2018	2017
Variation de l'obligation au titre des prestations et avantages projetés				
Obligation au titre des prestations et avantages projetés à l'ouverture de l'exercice	8 258	7 774	1 565	1 690
Coût des services rendus au cours de l'exercice	176	147	50	49
Cotisations des salariés	52	49	—	—
Intérêts débiteurs	282	304	54	67
Prestations et avantages versés	(362)	(368)	(49)	(44)
Perte actuarielle nette (gain actuariel net)	(654)	352	(158)	(197)
Comptabilisation des coûts des services passés	—	—	3	—
Obligation au titre des prestations et avantages projetés à la clôture de l'exercice	7 752	8 258	1 465	1 565
Variation des actifs des régimes				
Juste valeur des actifs du régime à l'ouverture de l'exercice	7 277	6 874	—	—
Rendement réel des actifs des régimes	190	662	—	—
Prestations versées	(362)	(368)	(49)	(34)
Cotisations de l'employeur	75	87	49	34
Cotisations des salariés	52	49	—	—
Charges d'administration	(27)	(27)	—	—
Juste valeur des actifs des régimes à la clôture de l'exercice	7 205	7 277	—	—
Montant non capitalisé	547	981	1 465	1 565

Hydro One inscrit ses obligations au titre des prestations et avantages constitués ainsi que les actifs des régimes à leur montant net aux bilans consolidés, comme suit :

31 décembre (en millions de dollars)	Prestations de retraite		Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi	
	2018	2017	2018	2017
Autres actifs ¹	3	1	—	—
Charges à payer	—	—	55	53
Passif au titre des prestations de retraite	547	981	—	—
Passif au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi ²	—	—	1 417	1 519
Montant net non capitalisé	544	980	1 472	1 572

¹ Représente la situation de capitalisation du régime de retraite à prestations déterminées de HOSSM.

² Comprend une somme de 7 millions de dollars (7 millions de dollars en 2017) liée aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de HOSSM.

La situation de capitalisation ou de non-capitalisation des régimes s'entend de l'écart entre la juste valeur des actifs des régimes et des OPAP aux termes des régimes. La situation de capitalisation ou de non-capitalisation varie au fil du temps en raison de plusieurs facteurs, notamment le montant des cotisations, les taux d'actualisation utilisés et les rendements réels des actifs du régime.

Le tableau suivant indique l'OPAP, l'obligation au titre des prestations et avantages constitués (« OPAC ») ainsi que la juste valeur des actifs du régime, et ce, pour le régime de retraite :

31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
OPAP	7 752	8 258
OPAC	7 144	7 614
Juste valeur des actifs du régime	7 205	7 277

Selon l'OPAC, le régime de retraite était capitalisé à hauteur de 101 % au 31 décembre 2018 (96 % en 2017). D'après l'OPAP, il l'était à 93 % à cette même date (88 % en 2017). L'OPAC diffère de l'OPAP puisqu'aucune hypothèse quant aux niveaux des salaires futurs n'a été posée aux fins du calcul de la première.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS MODIFIÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

Composantes des coûts nets des prestations et des avantages de la période

Le tableau suivant présente les composantes des coûts nets des prestations du régime de retraite pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017 :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
Coût des services rendus au cours de la période	176	147
Intérêts débiteurs	282	304
Rendement prévu des actifs du régime, déduction faite des charges	(467)	(442)
Amortissement des pertes actuarielles	84	79
Coûts nets des prestations et des avantages de la période	75	88
Montant imputé aux résultats d'exploitation ¹	32	39

¹ La société comptabilise les coûts de retraite conformément à leur inclusion dans les tarifs approuvés par la CEO. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, des coûts de retraite de 75 millions de dollars (87 millions de dollars en 2017) ont été attribués à la main-d'œuvre. De ce montant, 32 millions de dollars (39 millions de dollars en 2017) ont été imputés à l'exploitation et 43 millions de dollars (48 millions de dollars en 2017) ont été incorporés aux coûts des immobilisations corporelles et des actifs incorporels.

Le tableau suivant présente les composantes des coûts nets des prestations des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017 :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
Coût des services rendus au cours de la période	50	49
Intérêts débiteurs	53	67
Amortissement des pertes actuarielles	15	16
Comptabilisation des coûts des services passés	3	—
Coûts nets des prestations et des avantages de la période	121	132
Montant imputé aux résultats d'exploitation	52	59

Hypothèses

L'évaluation des obligations aux termes des régimes et des coûts des prestations ou avantages aux termes des régimes est tributaire de divers facteurs, notamment de l'élaboration d'hypothèses d'évaluation et du choix de conventions comptables. Lorsqu'elle élabore les hypothèses requises, la société tient compte des données historiques ainsi que des attentes futures. L'évaluation des obligations au titre des prestations ou avantages subit l'incidence de plusieurs hypothèses, notamment celles sur le taux d'actualisation appliqué aux obligations au titre des prestations ou avantages, le taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes, les cotisations que Hydro One prévoit verser dans les régimes, l'incidence de la mortalité, la durée résiduelle attendue d'activité des participants des régimes, la rémunération et le taux d'augmentation de la rémunération, l'âge des salariés, la durée d'activité des salariés ainsi que le taux d'augmentation prévu des coûts des soins de santé, entre autres facteurs. L'incidence des modifications des hypothèses utilisées pour évaluer les obligations aux termes des régimes est habituellement comptabilisée sur la durée moyenne résiduelle attendue d'activité des participants aux régimes. Pour établir le taux de rendement prévu des actifs des régimes, Hydro One tient compte d'indicateurs économiques historiques qui ont une incidence sur le rendement des actifs, ainsi que des prévisions en matière de rendement à long terme futur des marchés boursiers, pondéré en fonction des répartitions cibles des catégories d'actifs. De façon générale, il est prévu que les titres de participation, les placements immobiliers et les placements dans des actions de sociétés fermées auront un rendement supérieur à celui des titres à revenu fixe.

Les hypothèses moyennes pondérées ci-après ont été utilisées pour établir les obligations au titre des prestations et avantages aux 31 décembre 2018 et 2017 :

Exercices clos les 31 décembre	Prestations de retraite		Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi	
	2018	2017	2018	2017
Hypothèses importantes				
Taux d'actualisation moyen pondéré	3,90 %	3,40 %	4,00 %	3,40 %
Taux de croissance de la rémunération (à long terme)	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %
Taux d'augmentation du coût de la vie	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux d'augmentation du coût tendanciel des soins de santé ¹	—	—	4,04 %	4,04 %

¹ Le taux passant progressivement de 5,19 % par année en 2019 à 4,04 % par année en 2031 et par la suite (de 5,26 % par année en 2018 à 4,04 % par année en 2031 et par la suite, selon les estimations faites en 2017).

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS MODIFIÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

Les hypothèses moyennes pondérées ci-après ont été utilisées pour établir les coûts nets des prestations et des avantages de la période pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017. Les hypothèses ayant servi à établir les obligations au titre des prestations et des avantages à la clôture de l'exercice à l'étude sont les mêmes que celles qui ont servi à estimer les coûts nets des prestations et des avantages de l'exercice suivant.

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Prestations de retraite		
Taux de rendement prévu moyen pondéré des actifs des régimes	6,50 %	6,50 %
Taux d'actualisation moyen pondéré	3,40 %	3,90 %
Taux de croissance de la rémunération (à long terme)	2,50 %	2,50 %
Taux d'augmentation du coût de la vie	2,00 %	2,00 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés (<i>en années</i>)	15	15
Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi		
Taux d'actualisation moyen pondéré	3,40 %	3,90 %
Taux de croissance de la rémunération (à long terme)	2,50 %	2,50 %
Taux d'augmentation du coût de la vie	2,00 %	2,00 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés (<i>en années</i>)	15,5	15,2
Taux d'augmentation du coût tendanciel des soins de santé ¹	4,04 %	4,36 %

¹ Le taux passant progressivement de 5,26 % par année en 2018 à 4,04 % par année en 2031 et par la suite (de 6,25 % par année en 2017 à 4,36 % par année en 2031 et par la suite, selon les estimations faites en 2017).

Le taux d'actualisation ayant servi à déterminer l'obligation au titre des prestations de retraite de l'exercice à l'étude et les coûts nets des prestations et avantages de l'exercice suivant ont été établis d'après une méthode fondée sur la courbe des taux de rendement. Aux termes de cette méthode, les paiements prévus au titre des prestations futures pour chacun des régimes sont actualisés selon un taux figurant sur une courbe de taux de rendement d'obligations de tiers et correspondant à chaque durée. La courbe des taux de rendement est établie à partir des obligations à long terme de sociétés notées AA. Un taux d'actualisation unique donnant la même valeur actualisée que la somme des flux de trésorerie actualisés est alors calculé.

L'incidence d'une variation de 1 % du coût tendanciel des soins de santé sur l'OPAP dans le cas des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi aux 31 décembre 2018 et 2017 est la suivante :

31 décembre (<i>en millions de dollars</i>)	2018	2017
Obligation au titre des avantages projetés		
Incidence d'une augmentation de 1 % du coût tendanciel des soins de santé	230	250
Incidence d'une diminution de 1 % du coût tendanciel des soins de santé	(175)	(189)

L'incidence d'une variation de 1 % du coût tendanciel des soins de santé sur le coût des services rendus et les intérêts débiteurs dans le cas des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017 est la suivante :

Exercices clos les 31 décembre (<i>en millions de dollars</i>)	2018	2017
Coût des services rendus et intérêts débiteurs		
Incidence d'une augmentation de 1 % du coût tendanciel des soins de santé	23	29
Incidence d'une diminution de 1 % du coût tendanciel des soins de santé	(16)	(20)

Le tableau suivant présente les espérances de vie estimatives sur lesquelles reposent les hypothèses relatives aux taux de mortalité servant au calcul de l'OPAP au titre du régime de retraite et des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi aux 31 décembre 2018 et 2017 :

31 décembre 2018				31 décembre 2017			
Espérance de vie à 65 ans pour un participant actuellement âgé de				Espérance de vie à 65 ans pour un participant actuellement âgé de			
65 ans		45 ans		65 ans		45 ans	
Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
22	25	23	25	22	24	23	24

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS MODIFIÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

Paiements estimatifs au titre des prestations et avantages futurs

Au 31 décembre 2018, les paiements estimatifs au titre des prestations et des avantages futurs aux participants des régimes de la société étaient les suivants :

<i>(en millions de dollars)</i>	Prestations de retraite	Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi
2019	335	56
2020	343	58
2021	352	59
2022	360	60
2023	367	61
2024 à 2028	1 915	326
Total des paiements estimatifs au titre des prestations et des avantages futurs jusqu'en 2028	3 672	620

Composantes des actifs réglementaires

Une partie des gains et pertes actuariels et du coût des services passés est prise en compte dans les actifs réglementaires figurant aux bilans consolidés de Hydro One afin de refléter le fait que ces montants devraient faire l'objet d'une inclusion réglementaire dans les tarifs futurs. Autrement, ces gains et pertes seraient inscrits dans les autres éléments du résultat étendu. Le tableau suivant indique les gains et les pertes actuariels ainsi que les coûts des services passés inscrits dans les actifs réglementaires :

<i>Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)</i>	2018	2017
Prestations de retraite		
Perte actuarielle (gain actuariel) de l'exercice	(350)	159
Amortissement des pertes actuarielles	(84)	(79)
	(434)	80

Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi

Perte actuarielle (gain actuariel) de l'exercice	(158)	(197)
Amortissement des pertes actuarielles	(15)	(16)
Amortissement du coût des services passés	(3)	—
Montants non assujettis à un traitement réglementaire	10	6
	(166)	(207)

Le tableau suivant indique les composantes des actifs réglementaires qui n'ont pas été constatées en tant que composantes des coûts nets des prestations et des avantages de la période pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017 :

<i>Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)</i>	2018	2017
Prestations de retraite		
Perte actuarielle	547	981

Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi

Perte actuarielle (gain actuariel)	(130)	36
------------------------------------	-------	----

Le tableau suivant indique les composantes des actifs réglementaires, aux 31 décembre des exercices indiqués, devant être amorties en tant que composantes des coûts nets des prestations et des avantages de la période au cours de l'exercice suivant :

<i>31 décembre (en millions de dollars)</i>	Prestations de retraite		Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi	
	2018	2017	2018	2017
Perte actuarielle (gain actuariel)	55	84	(1)	2

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS MODIFIÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

Actifs du régime de retraite

Stratégie de placement

Hydro One évalue régulièrement sa stratégie de placement afin de s'assurer que les actifs du régime de retraite seront suffisants pour verser les prestations de retraite au moment où elles devront l'être. Dans le cadre de cette évaluation, Hydro One peut modifier sa répartition d'actifs cible ainsi que sa stratégie de placement. Le régime de retraite est géré en fonction de ses actifs nets. Le principal objectif établi à son égard est de maintenir un niveau d'actifs nets permettant d'acquitter les obligations de la société en matière de prestations. Cet objectif est atteint grâce au respect de politiques d'investissement précises, lesquelles sont décrites dans le sommaire des politiques et procédures d'investissement (le « sommaire ») du régime de retraite, sommaire qui est examiné et approuvé par le comité des ressources humaines du conseil d'administration de Hydro One. Pour gérer les actifs nets du régime de retraite, la société fait appel à des gestionnaires de placements externes compétents qui se voient confier la responsabilité d'investir les fonds existants et les nouveaux fonds (soit les cotisations des salariés et de l'employeur de l'exercice) conformément au sommaire qui a été approuvé. Le rendement de ces gestionnaires est surveillé par voie d'un cadre de gouvernance. Toute augmentation des actifs nets résulte directement du revenu de placement que génèrent les investissements du régime de retraite et des cotisations qui y versent les salariés admissibles et la société. Les actifs nets servent principalement au versement des prestations aux membres admissibles du régime de retraite.

Composition des actifs du régime de retraite

Ce qui suit indique la répartition cible et la répartition moyenne pondérée des actifs du régime de retraite au 31 décembre 2018 :

	Répartition cible (%)	Actifs du régime de retraite (%)
Titres de participation	45	50
Titres d'emprunt	35	41
Autres ¹	20	9
	100	100

¹ Les autres placements comprennent les placements immobiliers et les placements dans des infrastructures.

Au 31 décembre 2018, le régime de retraite détenait des obligations de société de Hydro One de 18 millions de dollars (11 millions de dollars en 2017) et détenait des titres de créance de la Province de 546 millions de dollars (415 millions de dollars en 2017).

Concentrations du risque de crédit

Hydro One a analysé le portefeuille d'actifs de son régime de retraite afin d'y détecter toute concentration importante du risque de crédit aux 31 décembre 2018 et 2017. Les concentrations sur lesquelles elle s'est attardée ont compris, entre autres, celles concernant les placements dans une même entité, le type de secteur et les fonds individuels. Aux 31 décembre 2018 et 2017, les actifs du régime de retraite ne présentaient aucune concentration importante du risque de crédit (définie comme représentant plus de 10 % des actifs du régime).

Le sommaire des lignes directrices et des convictions en matière de placement du régime de retraite énonce des lignes directrices et des restrictions quant aux placements admissibles, lesquelles tiennent compte des notes de crédit, de l'exposition maximale aux placements et d'autres contrôles visant à limiter l'incidence de ce risque. En ce qui a trait aux obligations, le risque de crédit lié aux contreparties auquel le régime de retraite est exposé est géré en investissant dans des obligations de première qualité et des obligations gouvernementales. Dans le cas des instruments dérivés, ce risque est géré en ne concluant des opérations qu'avec des institutions financières de haute qualité et également en s'assurant que l'exposition est répartie entre les contreparties. Le risque de défaut découlant d'opérations sur des titres cotés en Bourse est considéré comme étant minime puisqu'aucune opération ne peut avoir lieu si l'une ou l'autre des parties manque à son engagement.

Évaluations à la juste valeur

Les tableaux suivants présentent les actifs et les passifs du régime de retraite qui sont évalués et constatés à la juste valeur de manière récurrente ainsi que le niveau de la hiérarchie de la juste valeur dans lequel ils étaient classés aux 31 décembre 2018 et 2017.

31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Fonds communs	—	21	651	672
Trésorerie et équivalents de trésorerie	210	—	—	210
Titres à court terme	—	78	—	78
Instruments dérivés	—	(7)	—	(7)
Actions de sociétés canadiennes	115	—	—	115
Actions de sociétés étrangères	3 222	183	—	3 405
Obligations et débentures canadiennes	—	2 506	—	2 506
Obligations et débentures étrangères	—	197	—	197
Total de la juste valeur des actifs du régime ¹	3 547	2 978	651	7 176

¹ Au 31 décembre 2018, le total de la juste valeur des actifs et des passifs du régime de retraite ne tenait pas compte des montants suivants : 35 millions de dollars au titre d'intérêts et de dividendes à recevoir, 10 millions de dollars au titre de charges d'administration du régime de retraite à payer, 6 millions de dollars au titre de placements vendus à recevoir et 2 millions de dollars au titre de placements achetés à payer.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS MODIFIÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

31 décembre 2017 (en millions de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Fonds communs	—	16	549	565
Trésorerie et équivalents de trésorerie	153	—	—	153
Titres à court terme	—	109	—	109
Instruments dérivés	—	5	—	5
Actions de sociétés canadiennes	921	—	—	921
Actions de sociétés étrangères	3 307	125	—	3 432
Obligations et débentures canadiennes	—	1 879	—	1 879
Obligations et débentures étrangères	—	194	—	194
Total de la juste valeur des actifs du régime¹	4 381	2 328	549	7 258

¹ Au 31 décembre 2017, le total de la juste valeur des actifs et des passifs du régime de retraite ne tenait pas compte des montants suivants : 28 millions de dollars au titre d'intérêts et de dividendes à recevoir, 10 millions de dollars au titre de charges d'administration du régime de retraite à payer, 1 million de dollars au titre de placements vendus à recevoir et 1 million de dollars au titre de placements achetés à payer.

Il y a lieu de se reporter à la note 17 – Juste valeur des instruments financiers et gestion des risques pour obtenir une description des niveaux de la hiérarchie de la juste valeur.

Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Le tableau suivant résume les variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017. Les instruments financiers du régime de retraite sont classés dans le niveau 3 lorsque leur juste valeur a été évaluée en fonction d'au moins une donnée d'entrée importante qui n'est pas observable sur les marchés ou en raison du manque de liquidité de certains marchés. Les gains et pertes présentés dans le tableau ci-dessous pourraient ainsi inclure des variations de la juste valeur qui sont fondées sur des données d'entrée observables et sur d'autres qui ne le sont pas. Les instruments financiers de niveau 3 comprennent les fonds communs dont l'évaluation est fournie par les gestionnaires de placement. L'analyse de sensibilité n'est pas présentée étant donné que les hypothèses sous-jacentes utilisées par les gestionnaires de placement ne sont pas disponibles.

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	549	425
Gains (pertes) réalisé(e)s et non réalisé(e)s	59	(31)
Achats	90	171
Ventes et décaissements	(47)	(16)
Juste valeur à la clôture de l'exercice	651	549

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017, aucun reclassement important d'un niveau de juste valeur à l'autre n'a eu lieu.

Techniques d'évaluation servant à établir la juste valeur

Les fonds communs comprennent principalement les placements dans des actions de sociétés fermées, les placements immobiliers et les placements en infrastructure. Les placements dans des actions de sociétés fermées représentent des fonds de capital-investissement qui investissent dans des sociétés en exploitation dont les titres ne sont pas cotés en Bourse. Les stratégies de placement dans de telles actions visent notamment des sociétés en commandite qui se démarquent par leur forte croissance interne et leurs efficacités opérationnelles, du capital de risque, des prises de contrôle par emprunt et des situations particulières, comme dans le cas d'entreprises en difficulté. Les placements immobiliers et les placements en infrastructure représentent des fonds qui investissent dans des biens immobiliers de sociétés qui ne sont pas cotées en Bourse. Les stratégies de placement en immobilier comprennent les sociétés en commandite qui cherchent à générer un rendement total au moyen de la croissance du revenu et du capital en investissant principalement dans des sociétés en commandite au Canada et à l'étranger. Les stratégies de placement en infrastructure comprennent les sociétés en commandite qui détiennent des actifs d'infrastructure clés et ciblent les actifs qui génèrent des flux de trésorerie stables à long terme et qui offrent des rendements croissants comparativement aux placements à revenu fixe classiques. Les évaluations des actions de sociétés fermées, des placements immobiliers et des placements en infrastructures sont fournies par le gestionnaire du fonds et sont fondées sur l'évaluation des placements sous-jacents, laquelle tient compte de données d'entrée, tels le coût, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie futurs actualisés et des données comparables s'appuyant sur le marché. Comme ces données d'entrée ne sont pas, à proprement parler, observables, les placements dans des actions de société fermées et les placements en infrastructure ont été classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des fonds communs.

Les équivalents de trésorerie sont constitués des dépôts en espèces remboursables à vue détenus auprès de banques et de la trésorerie détenue par les gestionnaires de placements. Les équivalents de trésorerie sont classés dans le niveau 1.

Les titres à court terme sont évalués au coût majoré des intérêts courus, ce qui avoisine leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée. Les titres à court terme sont classés dans le niveau 2.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS MODIFIÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

Les instruments dérivés sont utilisés pour couvrir le risque de change du régime de retraite en dollars canadiens. Le montant en capital nominal des contrats en vigueur au 31 décembre 2018 s'établissait à 299 millions de dollars (279 millions de dollars en 2017). Les principales devises couvertes contre le dollar canadien sont le dollar américain, l'euro et le yen japonais. La perte nette réalisée sur les contrats de change s'est établie à 7 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (gain net réalisé de 1 million de dollars en 2017). Les échéances des contrats de change à terme au 31 décembre 2018 sont de moins de trois mois. La juste valeur des instruments dérivés est déterminée à l'aide d'une méthode d'interpolation normalisée fondée principalement sur les taux de change sur les marchés mondiaux. Les instruments dérivés sont classés dans le niveau 2.

Les actions de sociétés sont évaluées au moyen des cours sur des marchés actifs et sont classées dans le niveau 1. Les actions de société qui sont évaluées au moyen des cours sur les marchés actifs, mais qui sont détenues dans une société de portefeuille pour les régimes de retraite, sont classées dans le niveau 2. Les placements libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Les obligations et les débentures sont présentées aux cours de clôture qui ont été publiés, et elles sont classées dans le niveau 2.

20. PASSIFS ENVIRONNEMENTAUX

Les tableaux suivants présentent l'évolution des passifs environnementaux pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017 :

Exercice clos le 31 décembre 2018 (en millions de dollars)	BPC	Évaluation et remise en état des terrains	Total
Passifs environnementaux – à l'ouverture	134	62	196
Charge de désactualisation	5	1	6
Dépenses	(16)	(6)	(22)
Ajustement lié à la réévaluation	(15)	—	(15)
Passifs environnementaux – à la clôture	108	57	165
Moins : la tranche échéant à moins de un an	(15)	(11)	(26)
	93	46	139

Exercice clos le 31 décembre 2017 (en millions de dollars)	BPC	Évaluation et remise en état des terrains	Total
Passifs environnementaux – à l'ouverture	143	61	204
Charge de désactualisation	6	2	8
Dépenses	(16)	(8)	(24)
Ajustement lié à la réévaluation	1	7	8
Passifs environnementaux – à la clôture	134	62	196
Moins : la tranche échéant à moins de un an	(20)	(8)	(28)
	114	54	168

Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre les passifs environnementaux sur une base non actualisée et le montant comptabilisé dans les bilans consolidés compte tenu du taux d'actualisation :

31 décembre 2018 (en millions de dollars)	BPC	Évaluation et remise en état des terrains	Total
Passifs environnementaux non actualisés	118	58	176
Moins : l'actualisation des passifs environnementaux à la valeur actualisée	(10)	(1)	(11)
Passifs environnementaux actualisés	108	57	165

31 décembre 2017 (en millions de dollars)	BPC	Évaluation et remise en état des terrains	Total
Passifs environnementaux non actualisés	142	64	206
Moins : l'actualisation des passifs environnementaux à la valeur actualisée	(8)	(2)	(10)
Passifs environnementaux actualisés	134	62	196

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS MODIFIÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

Au 31 décembre 2018, les dépenses futures estimatives liées à l'environnement étaient les suivantes :

(en millions de dollars)

2019	26
2020	29
2021	32
2022	31
2023	28
Par la suite	30
	176

Hydro One constate un passif au titre des dépenses futures estimatives à l'égard de l'évaluation et de la remise en état des terrains et de l'élimination progressive ou de la destruction des huiles minérales contaminées par les BPC contenues dans l'équipement électrique lorsqu'il est établi que des sommes liées à des mesures environnementales correctives devront probablement être déboursées dans l'avenir en vertu des lois ou règlements en vigueur et que le montant des dépenses futures peut être estimé de manière raisonnable.

L'estimation de coûts environnementaux futurs comporte des incertitudes dues à certains événements externes possibles comme la modification des lois ou des règlements et les progrès liés aux technologies de remise en état de sites. Pour établir les montants qui doivent être comptabilisés à titre de passifs environnementaux, la société estime le coût d'achèvement des travaux requis et elle pose des hypothèses quant au moment où les dépenses futures seront réellement engagées pour obtenir des renseignements à l'égard des flux de trésorerie futurs. Un taux d'inflation à long terme hypothétique d'environ 2 % a été utilisé pour prendre en compte l'estimation du coût actuel lié aux dépenses estimatives futures. Les dépenses futures ont été actualisées selon un taux allant de 2,0 % à 6,3 % environ, soit le taux approprié pour la période au cours de laquelle ces dépenses devraient être engagées. Tous les facteurs utilisés par la société pour estimer les passifs environnementaux de la société représentent les meilleures estimations de la direction en ce qui a trait à la valeur actualisée des coûts nécessaires pour que la société se conforme à la législation et à la réglementation. Toutefois, il existe une probabilité raisonnable que le nombre ou le volume d'actifs contaminés, l'estimation des coûts nécessaires pour effectuer les travaux, les hypothèses relatives à l'inflation et la tendance prévue des flux de trésorerie annuels diffèrent de façon importante des hypothèses posées par la société. En outre, pour ce qui est du passif environnemental lié aux BPC, la disponibilité de ressources critiques telles que la main-d'œuvre qualifiée et les actifs de remplacement ainsi que la capacité de procéder à des interruptions de services à des fins d'entretien dans certaines installations clés pourraient avoir une influence sur le calendrier des dépenses.

BPC

La réglementation d'Environnement Canada, adoptée en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999), régit la gestion, le stockage et l'élimination des BPC selon certains critères tels que le type d'équipement en cause, le niveau d'utilisation et le seuil de contamination aux BPC. Aux termes de la réglementation actuelle, Hydro One doit éliminer ses BPC d'ici la fin de 2025, exception faite de l'équipement faisant l'objet d'une dispense précise. Les équipements contaminés seront de façon générale remplacés ou décontaminés en retirant l'huile isolante contaminée aux BPC qu'ils contiennent et en les remplissant immédiatement avec de l'huile de remplacement dont la concentration en BPC est de moins de 2 ppm.

Les dépenses futures estimatives qu'il sera nécessaire d'engager pour satisfaire aux exigences actuelles de la réglementation sur les BPC s'établissent à 118 millions de dollars (142 millions de dollars en 2017) d'après les meilleures estimations de la société. Ces dépenses devraient être engagées entre 2019 et 2024. Dans le cadre de son examen annuel des passifs environnementaux, la société a comptabilisé un ajustement de réévaluation comptabilisé en 2018 afin de réduire le passif environnemental au titre des BPC de 15 millions de dollars (d'augmenter de 1 million de dollars en 2017).

Évaluation et remise en état des terrains

Selon la meilleure estimation de la société, le total des dépenses futures estimatives nécessaires à l'achèvement du programme d'évaluation et de remise en état des terrains est de 58 millions de dollars (64 millions de dollars en 2017). Ces dépenses devraient être engagées sur une période allant de 2019 à 2044. Dans le cadre de son examen annuel des passifs environnementaux, aucun ajustement de réévaluation du passif environnemental au titre de l'évaluation et de la remise en état des terrains n'a été comptabilisé en 2018 (ajustement de réévaluation en 2017 afin d'accroître le passif environnemental au titre de l'évaluation et de la remise en état des terrains de 7 millions de dollars).

21. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Hydro One comptabilise un passif au titre des dépenses estimatives futures associées au retrait et à l'élimination de matériel contaminé à l'amiante dans certaines de ses installations. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, qui représentent les obligations juridiques liées à la mise hors service de certains actifs corporels à long terme, sont calculées comme étant la valeur actualisée des dépenses projetées à l'égard de la mise hors service future d'actifs précis et elles sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle le passif naît, s'il est possible de faire une estimation raisonnable. Si l'actif est toujours en service à la date de comptabilisation, la valeur actualisée du passif sera ajoutée à la valeur comptable de l'actif connexe dans la période au cours de laquelle le passif est engagé, et cette valeur comptable additionnelle sera amortie sur la durée de vie résiduelle de l'actif. Si une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée à l'égard d'un actif qui n'est plus en service, le coût de mise hors service de l'actif sera imputé aux résultats d'exploitation. Après la comptabilisation initiale, le passif est ajusté pour tenir compte de toute révision des flux de trésorerie futurs estimatifs afférente à l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, laquelle peut être attribuable à divers facteurs, entre autres, une flambée des coûts, un changement apporté à la technologie applicable aux actifs devant être mis hors service, une modification des lois ou de la réglementation, ainsi que pour tenir compte de la désactualisation du passif en raison de l'écoulement du temps jusqu'à ce que l'obligation soit réglée. La charge d'amortissement est ajustée prospectivement pour tenir compte de toute hausse ou baisse de la valeur comptable de l'actif connexe.

Pour établir les montants qui doivent être comptabilisés à titre d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, la société estime la juste valeur courante des travaux requis, et elle pose des hypothèses quant au moment où les dépenses futures seront réellement engagées pour obtenir des renseignements à l'égard des flux de trésorerie futurs. Un taux d'inflation à long terme implicite d'environ 2 % a servi d'hypothèse pour prendre en compte l'estimation du coût actuel lié aux dépenses estimatives futures. Les dépenses futures relatives à l'environnement ont été actualisées selon un taux allant de 2,0 % à 4,0 %, soit le taux approprié pour la période au cours de laquelle les dépenses devraient être engagées. Tous les facteurs utilisés par la société pour estimer les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de la société représentent les meilleures estimations de la direction en ce qui a trait aux coûts nécessaires pour satisfaire à la législation et à la réglementation existante. Toutefois, il existe une probabilité raisonnable que le nombre ou le volume d'actifs contaminés, l'estimation des coûts nécessaires pour effectuer les travaux, les hypothèses relatives à l'inflation et la tendance prévue des flux de trésorerie annuels diffèrent de façon importante des hypothèses posées actuellement par la société. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont examinées une fois l'an ou plus fréquemment si des changements importants sont apportés à la réglementation ou si d'autres facteurs pertinents surviennent. Les modifications apportées aux estimations sont constatées prospectivement. Du fait de son examen annuel des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, la société a comptabilisé un ajustement de réévaluation en 2018 afin d'augmenter le passif lié à la mise hors service d'immobilisations de 1 million de dollars (néant en 2017).

Au 31 décembre 2018, Hydro One a comptabilisé des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de 10 millions de dollars (9 millions de dollars en 2017), lesquelles sont principalement constituées des dépenses estimatives futures liées au désamiantage et au retrait du matériel contaminé à l'amiante dans certaines de ses installations. Le montant d'intérêts comptabilisé est négligeable.

22. CAPITAL-ACTIONS

Actions ordinaires

La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires. Au 31 décembre 2018, 595 938 975 actions ordinaires (595 386 711 en 2017) étaient émises et en circulation.

Le montant et la date de versement des dividendes à verser par Hydro One seront laissés à la discrétion du conseil d'administration de Hydro One et seront établis en fonction des résultats d'exploitation, du maintien de la structure du capital réglementaire réputée, de la situation financière et des besoins de trésorerie, du respect de critères de solvabilité imposés par les lois sur les sociétés en matière de déclaration et de versement de dividendes ainsi que d'autres facteurs que le conseil peut juger pertinents.

Le tableau suivant présente la variation du nombre d'actions ordinaires au cours des exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017.

Exercice clos le 31 décembre 2018 (nombre d'actions)	Propriété		Total
	Actionnariat public	Province	
Actions ordinaires – à l'ouverture	312 974 063	282 412 648	595 386 711
Émission d'actions ordinaires - octroi d'actions ¹	481 460	—	481 460
Émission d'actions ordinaires - RILT ²	70 804	—	70 804
Actions ordinaires – à la clôture	313 526 327	282 412 648	595 938 975
	52,6 %	47,4 %	100 %

¹ En 2018, Hydro One a émis 481 460 nouvelles actions ordinaires aux termes des dispositions des régimes d'octroi d'actions du Power Workers' Union (le « PWU ») et de la Society of United Professionals (la « Society »).

² En 2018, Hydro One a émis 70 804 nouvelles actions ordinaires aux termes des dispositions du RILT.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS MODIFIÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

Exercice clos le 31 décembre 2017 (nombre d'actions)	Propriété		
	Actionnariat public	Province	Total
Actions ordinaires – à l'ouverture	178 196 340	416 803 660	595 000 000
Placement secondaire ¹	120 000 000	(120 000 000)	—
Émission d'actions ordinaires - octroi d'actions ²	371 611	—	371 611
Émission d'actions ordinaires - RILT ³	15 100	—	15 100
Vente d'actions ordinaires ⁴	14 391 012	(14 391 012)	—
Actions ordinaires – à la clôture	312 974 063	282 412 648	595 386 711
	52,6 %	47,4 %	100 %

¹ En mai 2017, Hydro One a annoncé la clôture d'un placement secondaire par la Province, selon une convention de prise ferme, de 120 millions d'actions ordinaires de Hydro One à la Bourse de Toronto. Hydro One n'a touché aucun produit de la vente des actions ordinaires par la Province.

² En 2017, Hydro One a émis 371 611 nouvelles actions ordinaires aux termes des dispositions du régime d'octroi d'actions du PWU.

³ En 2017, Hydro One a émis 15 100 nouvelles actions ordinaires aux termes des dispositions du RILT.

⁴ En décembre 2017, la Province a vendu 14 391 012 actions ordinaires de Hydro One à OFN Power Holdings LP, société à responsabilité limitée détenue en propriété exclusive par Ontario First Nations Sovereign Wealth LP, laquelle est détenue par 129 Premières nations en Ontario. Hydro One n'a touché aucun produit de la vente des actions ordinaires par la Province.

Actions privilégiées

La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées, lesquelles peuvent être émises en séries. Aux 31 décembre 2018 et 2017, deux séries d'actions privilégiées étaient autorisées aux fins d'émission : les actions privilégiées de série 1 et les actions privilégiées de série 2. Aux 31 décembre 2018 et 2017, 16 720 000 actions privilégiées de série 1 et aucune action privilégiée de série 2 étaient émises et en circulation.

Hydro One peut émettre à l'occasion des actions privilégiées en une ou plusieurs séries. Avant d'émettre des actions d'une série, le conseil d'administration de Hydro One est tenu de fixer le nombre d'actions faisant partie de la série et d'établir l'appellation, les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions qui se rattachent à la série d'actions privilégiées en question. Les porteurs des actions privilégiées de Hydro One n'ont pas le droit d'être convoqués, d'assister ou de voter aux assemblées des actionnaires de Hydro One, sauf que des droits de vote peuvent être accordés aux porteurs d'une série lorsque les dividendes rattachés à leur série n'ont pas été versés, comme il est prévu dans les dispositions relatives à la série applicables. Toutes les séries d'actions privilégiées sont de rang égal entre elles et elles ont priorité sur les actions ordinaires et sur les autres actions de rang inférieur aux actions privilégiées en ce qui a trait au versement des dividendes, à la distribution de l'actif et au remboursement du capital en cas de liquidation ou de dissolution de Hydro One.

Pour la période commençant à la date d'émission des actions privilégiées de série 1 et se terminant le 19 novembre 2020, inclusivement, les porteurs d'actions privilégiées de série 1 auront le droit de toucher des dividendes préférentiels cumulatifs fixes annuels de 1,0625 \$ par action, dans la mesure où le conseil d'administration en déclare, payables trimestriellement. Le taux de dividende sera rétabli le 20 novembre 2020 et tous les cinq ans par la suite à un taux correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans, majoré de 3,53 %. Les actions privilégiées de série 1 ne seront pas rachetables au gré de Hydro One avant le 20 novembre 2020, mais le seront le 20 novembre 2020 et le 20 novembre de chaque cinquième année par la suite, à un prix de rachat correspondant à 25,00 \$ par action privilégiée de série 1 rachetée, majoré des dividendes accumulés ou non versés. Les porteurs d'actions privilégiées de série 1 auront le droit, à leur gré, le 20 novembre 2020 et le 20 novembre de chaque cinquième année par la suite, de convertir la totalité ou certaines de leurs actions privilégiées de série 1 en actions privilégiées de série 2, à parité, sous réserve de certaines restrictions applicables au moment de la conversion. Au 31 décembre 2018, il n'y avait aucun arriéré de dividendes sur les actions privilégiées.

Les porteurs d'actions privilégiées de série 2 auront le droit de toucher des dividendes cumulatifs à taux variable trimestriels, dans la mesure où le conseil d'administration en déclare, au taux correspondant au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada à trois mois, majoré de 3,53 %, sous réserve de la révision de ce taux chaque trimestre. Les actions privilégiées de série 2 ne seront pas rachetables par Hydro One avant le 20 novembre 2020, mais elles seront rachetables par Hydro One à un prix de rachat correspondant à 25,00 \$ par action privilégiée de série 2 rachetée, si elles sont rachetées le 20 novembre 2025 ou le 20 novembre de chaque cinquième année par la suite, ou à 25,50 \$ par action privilégiée de série 2 rachetée si elles sont rachetées à toute autre date après le 20 novembre 2020, dans chaque cas majoré des dividendes accumulés ou non versés. Les porteurs d'actions privilégiées de série 2 auront le droit, à leur gré, le 20 novembre 2025 et le 20 novembre de chaque cinquième année par la suite, de convertir la totalité ou certaines de leurs actions privilégiées de série 2 en actions privilégiées de série 1, à parité, sous réserve de certaines restrictions applicables au moment de la conversion.

Restrictions relatives à la propriété d'actions

La Loi sur l'électricité impose des restrictions relatives à la propriété d'actions aux titres de Hydro One comportant droit de vote. Les restrictions en question stipulent qu'aucune personne physique ou morale (ni aucun groupe de personnes physiques ou morales agissant conjointement ou de concert) ne peut être propriétaire bénéficiaire ni avoir le contrôle de plus de 10 % de toute catégorie ou série de titres comportant droit de vote, y compris les actions ordinaires de la société (les « restrictions relatives à la propriété d'actions »). Les restrictions relatives à la propriété d'actions ne s'appliquent pas aux titres comportant droit de vote détenus par la Province, ni au placeur qui détient des titres comportant droit de vote dans le seul but de les placer auprès d'acheteurs qui se conforment aux restrictions relatives à la propriété d'actions.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS MODIFIÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

23. DIVIDENDES

En 2018, des dividendes sur les actions privilégiées de 18 millions de dollars (18 millions de dollars en 2017) et des dividendes sur les actions ordinaires de 542 millions de dollars (518 millions de dollars en 2017) ont été déclarés.

24. RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE

Le résultat de base par action ordinaire est obtenu en divisant le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires de Hydro One par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

Le bénéfice dilué par action ordinaire est obtenu en divisant le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires de Hydro One par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après ajustement visant à tenir compte de l'effet des régimes de rémunération à base d'actions potentiellement dilutifs, y compris les régimes d'octroi d'actions et le RILT, et il est calculé selon la méthode du rachat d'actions.

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires <i>(en millions de dollars)</i>	(89)	658
Nombre moyen pondéré d'actions		
De base	595 756 470	595 287 586
Effet des régimes de rémunération à base d'actions potentiellement dilutifs	2 147 473	2 234 665
Dilué	597 903 943	597 522 251
Résultat par action ordinaire		
De base	(0,15) \$	1,11 \$
Dilué	(0,15) \$	1,10 \$

Les actions ordinaires dont l'émission est conditionnelle au titre des débentures convertibles ne sont pas incluses dans le résultat par action ordinaire dilué étant donné que les conditions relatives à la fusion n'étaient pas respectées au 31 décembre 2018. Comme la convention de fusion a été résiliée (se reporter à la note 4 – Regroupements d'entreprises), les débentures convertibles ont été remboursées le 8 février 2019.

25. RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

Régimes d'octroi d'actions

Hydro One a deux régimes d'octroi d'actions (les « régimes d'octroi d'actions »), l'un au profit de certains membres du PUW (le « régime d'octroi d'actions du PUW ») et l'autre au profit de certains membres de la Society (auparavant la Society of Energy Professionals) (le « régime d'octroi d'actions de la Society »).

Le régime d'octroi d'actions du PUW prévoit l'émission de nouvelles actions ordinaires de Hydro One à certains membres admissibles du PUW, chaque année, à compter du 1^{er} avril 2017, et ce jusqu'au 1^{er} avril 2028 ou à la date à laquelle un employé admissible ne respecte plus les critères d'admissibilité du régime d'octroi d'actions du PUW, si cette date est antérieure. Pour être admissible, un employé doit être un participant au régime de retraite le 1^{er} avril 2015, doit être un employé à la date où survient l'émission d'actions annuelle et doit continuer d'avoir moins de 35 ans de service. La période de service exigée pour le régime d'octroi d'actions du PUW a commencé le 3 juillet 2015, date à laquelle le régime d'octroi d'actions a été signé par le PUW. Le nombre d'actions ordinaires octroyées chaque année à un employé admissible correspondra à 2,7 % du salaire de l'employé admissible au 1^{er} avril 2015, divisé par 20,50 \$, soit le prix des actions ordinaires de Hydro One aux termes de son premier appel public à l'épargne (« PAPE »). Le nombre global d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du régime d'octroi d'actions du PUW ne pourra pas dépasser 3 981 763. En 2015, 3 979 062 actions ordinaires ont été octroyées aux termes du régime d'octroi d'actions du PUW.

Le régime d'octroi d'actions de la Society prévoit l'émission de nouvelles actions ordinaires de Hydro One à certains membres admissibles de la Society, chaque année, à compter du 1^{er} avril 2018, et ce jusqu'au 1^{er} avril 2029 ou à la date à laquelle un employé admissible ne respecte plus les critères d'admissibilité du régime d'octroi d'actions de la Society, si cette date est antérieure. Pour être admissible, un employé doit être un participant au régime de retraite le 1^{er} septembre 2015, doit être un employé à la date où survient l'émission d'actions annuelle et doit continuer d'avoir moins de 35 ans de service. Par conséquent, la période de service exigée pour le régime d'octroi d'actions de la Society a commencé le 1^{er} septembre 2015. Le nombre d'actions ordinaires octroyées chaque année à un employé admissible correspondra à 2,0 % du salaire de l'employé admissible au 1^{er} septembre 2015, divisé par 20,50 \$, soit le prix des actions ordinaires de Hydro One aux termes de son PAPE. Le nombre global d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du régime d'octroi d'actions de la Society ne pourra pas dépasser 1 434 686. En 2015, 1 433 292 actions ordinaires ont été octroyées aux termes du régime d'octroi d'actions de la Society.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS MODIFIÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

La juste valeur des octrois d'actions de Hydro One en 2015, soit 111 millions de dollars, a été estimée en fonction du cours de l'action à la date de l'octroi, soit 20,50 \$, et elle est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition progressive des droits, étant donné que les régimes d'octroi d'actions comportent des conditions liées au rendement et des conditions liées aux années de service. En 2018, 481 460 actions ordinaires ont été émises aux termes des régimes d'octroi d'actions (371 611 en 2017). Le total de la rémunération à base d'actions comptabilisé en 2018 s'est établi à 12 millions de dollars (17 millions de dollars en 2017) et ce montant a été comptabilisé comme un actif réglementaire.

Le tableau suivant présente un sommaire des activités des régimes d'octroi d'actions pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017 :

Exercice clos le 31 décembre 2018	Octrois d'actions (nombre d'actions ordinaires)	Prix moyen pondéré
Octrois d'actions en cours – à l'ouverture	4 825 732	20,50 \$
Droits acquis et actions connexes émises ¹	(481 460)	—
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(110 117)	20,50 \$
Octrois d'actions en cours – à la clôture	4 234 155	20,50 \$

¹ En 2018, Hydro One a émis 481 460 nouvelles actions ordinaires aux employés admissibles aux termes des dispositions des régimes d'octroi d'actions du PWU et de la Society.

Exercice clos le 31 décembre 2017	Octrois d'actions (nombre d'actions ordinaires)	Prix moyen pondéré
Octrois d'actions en cours – à l'ouverture	5 334 415	20,50 \$
Droits acquis et actions connexes émises ¹	(371 611)	—
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(137 072)	20,50 \$
Octrois d'actions en cours – à la clôture	4 825 732	20,50 \$

¹ En 2017, Hydro One a émis 371 611 nouvelles actions ordinaires aux employés admissibles aux termes des dispositions du régime d'octroi d'actions du PWU.

Régime de DDVA d'administrateur

Aux termes du régime de DDVA d'administrateur, les administrateurs peuvent choisir de recevoir un crédit au titre de leur rémunération annuelle en espèces sous forme d'un compte théorique de DDVA au lieu d'espèces. Le conseil d'administration de Hydro One peut également déterminer, de temps à autre, que des circonstances particulières justifient l'attribution de DDVA à un administrateur, en guise de rémunération, en sus de la rémunération habituelle ou des jetons de présence auxquels il a droit. Chaque DDVA représente un droit dont la valeur sous-jacente est équivalente à la valeur de une action ordinaire de la société et donne le droit d'accumuler un dividende sur action ordinaire sous forme de DDVA supplémentaires au moment où les dividendes sont versés, après leur déclaration par le conseil d'administration de Hydro One.

Le tableau ci-après présente un sommaire de l'évolution des DDVA aux termes du régime de DDVA d'administrateur au cours des exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017 :

Exercices clos les 31 décembre (nombre de DDVA)	2018	2017
DDVA en circulation – à l'ouverture	187 090	99 083
Attributions	82 375	88 007
Ayant été réglés	(222 768)	—
DDVA en circulation – à la clôture	46 697	187 090

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, une charge de 1 million de dollars (2 millions de dollars en 2017) a été comptabilisée dans le résultat à l'égard du régime de DDVA d'administrateur. Au 31 décembre 2018, un passif de 1 million de dollars (4 millions de dollars en 2017) lié aux DDVA en circulation a été comptabilisé selon le cours de clôture des actions ordinaires de la société au 31 décembre 2018 de 20,25 \$. Ce passif est compris dans les créiteurs et autres passifs à long terme des bilans consolidés.

Des DDVA liés à l'ancien conseil d'administration de la société ont été réglés selon le cours de clôture des actions ordinaires de la société au 29 juin 2018 (dernier jour ouvrable du mois de juin 2018) de 20,04 \$, et un montant d'environ 5 millions de dollars a été payé au quatrième trimestre de 2018.

Régime de DDVA de la direction

Aux termes du régime de DDVA de la direction, les membres de la direction admissibles peuvent choisir de recevoir une tranche déterminée de leur rémunération incitative annuelle à court terme sous forme d'un compte théorique de DDVA au lieu d'espèces. Chaque DDVA représente un droit dont la valeur sous-jacente est équivalente à la valeur de une action ordinaire de la société et donne le droit d'accumuler un dividende sur action ordinaire sous forme de DDVA supplémentaires au moment où les dividendes sont versés, après leur déclaration par le conseil d'administration de Hydro One.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS MODIFIÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

Le tableau ci-après présente un sommaire de l'évolution des DDVA aux termes du régime de DDVA de la direction au cours des exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017 :

Exercices clos les 31 décembre (nombre de DDVA)	2018	2017
DDVA en circulation – à l'ouverture	67 829	—
Attributions	40 467	68 897
Ayant été payés	—	(1 068)
DDVA en circulation – à la clôture	108 296	67 829

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, une charge de 1 million de dollars (2 millions de dollars en 2017) a été comptabilisée dans le résultat à l'égard du régime de DDVA de la direction. Au 31 décembre 2018, un passif de 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2017) était constitué de ce qui suit :

- un montant de 1 million de dollars comptabilisé selon le cours de clôture des actions ordinaires de la société au 29 juin 2018 (dernier jour ouvrable du mois de juin 2018) de 20,04 \$ (22,40 \$ en 2017) et se rapportant aux DDVA de la direction précédemment attribués à l'ancien président et chef de la direction de la société, et il est compris dans les créiteurs et autres passifs à court terme (1 million de dollars en 2017, compris dans les créiteurs et autres passifs à long terme);
- un montant de 1 million de dollars comptabilisé selon le cours de clôture des actions ordinaires de la société au 31 décembre 2018 de 20,25 \$ (22,40 \$ en 2017) et se rapportant aux autres DDVA de la direction, et il est compris dans les créiteurs et autres passifs à long terme (1 million de dollars en 2017).

Régime d'actionnariat des employés

En 2015, Hydro One a établi des régimes d'actionnariat des employés en faveur de certains membres de la direction et employés non syndiqués admissibles (le « régime d'actionnariat des employés lié à la direction ») et de certains membres du personnel représentés par la Society admissibles (le « régime d'actionnariat des employés représentés par la Society »). Aux termes du régime d'actionnariat des employés lié à la direction, les membres de la direction et employés non syndiqués admissibles peuvent cotiser entre 1 % et 6 % de leur salaire de base pour acheter des actions ordinaires de Hydro One. La société verse une cotisation équivalente à 50 % de leur cotisation, jusqu'à un montant maximal au titre de la cotisation patronale de 25 000 \$ par année civile. Aux termes du régime d'actionnariat des employés représentés par la Society, les membres du personnel représentés par la Society admissibles peuvent cotiser entre 1 % et 4 % de leur salaire de base pour acheter des actions ordinaires de Hydro One. La société verse une cotisation équivalente à 25 % de leur cotisation, sans montant maximal au titre de la cotisation patronale par année civile. En 2018, les cotisations versées aux termes du régime d'actionnariat des employés se sont établies à 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2017).

RILT

Avec prise d'effet le 31 août 2015, le conseil d'administration de Hydro One a adopté un RILT. Aux termes de ce régime, des incitatifs à long terme sont accordés à certains membres de la haute direction et autres membres de la direction de Hydro One et de ses filiales, et toutes les attributions fondées sur des titres de capitaux propres seront réglées en actions nouvellement émises de Hydro One, aux termes des dispositions du régime, lesquelles permettent également aux participants de remettre une partie de leurs attributions pour satisfaire aux exigences relatives aux retenues d'impôt à la source. Le nombre global d'actions pouvant être émises aux termes du RILT ne pourra pas dépasser 11 900 000 actions de Hydro One.

Le RILT offre une souplesse permettant d'accorder un ensemble d'incitatifs, y compris des droits à la valeur d'actions liées au rendement (« DVALR »), des droits à la valeur d'actions assujetties à des restrictions (« DVAAR »), des options d'achat d'actions, des droits à la plus-value d'actions, des actions assujetties à des restrictions, des DDVA et d'autres attributions fondées sur des actions. On prévoit que l'assortiment des mécanismes variera en fonction des postes occupés compte tenu du degré de responsabilité du membre de la haute direction à l'égard du rendement global de l'entreprise.

DVALR et DVAAR

Le tableau ci-après présente l'évolution des attributions de DVALR et de DVAAR aux termes du RILT pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017 :

Exercices clos les 31 décembre (nombre de droits)	DVALR		DVAAR	
	2018	2017	2018	2017
Droits en circulation – à l'ouverture	429 980	230 600	393 430	254 150
Attributions	445 120	303 240	345 790	242 860
Dont les droits sont acquis et les actions connexes sont émises	(123)	(609)	(106 591)	(14 079)
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(31 767)	(103 251)	(31 849)	(89 501)
Ayant été réglés	(238 030)	—	(158 310)	—
Droits en circulation – à la clôture	605 180	429 980	442 470	393 430

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS MODIFIÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

Le total de la juste valeur à la date d'attribution des attributions accordées en 2018 s'est établi à 16 millions de dollars (13 millions de dollars en 2017). La charge de rémunération comptabilisée par la société à l'égard des attributions de DVALR et de DVAAR s'est élevée à 15 millions de dollars en 2018 (6 millions de dollars en 2017). La charge comptabilisée en 2018 comprend un montant de 5 millions de dollars lié aux DVALR et aux DVAAR déjà attribués à l'ancien président et chef de la direction de la société et pour lequel aucun coût n'avait été antérieurement comptabilisé. Ces attributions, constituées de 238 030 DVALR et de 158 310 DVAAR, ont été réglées en 2018, dans le cadre d'un règlement en espèce ponctuel.

Options sur actions

La société est autorisée à attribuer des options sur actions aux termes de son RILT à certains employés admissibles. En 2018, la société a attribué 1 450 880 options sur actions (néant en 2017). Les options sur actions attribuées peuvent être exercées pendant une période n'excédant pas sept ans à compter de la date d'attribution et sont acquises uniformément sur une période de trois ans à chaque anniversaire de la date d'attribution.

La méthode fondée sur la juste valeur est utilisée pour calculer la charge de rémunération liée aux options sur actions et la charge est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits selon la méthode de l'amortissement linéaire. La juste valeur des options sur actions attribuées a été estimée à la date d'attribution à l'aide d'un modèle d'évaluation Black-Scholes.

Les options sur actions attribuées et les hypothèses moyennes pondérées utilisées dans le cadre du modèle d'évaluation des options attribuées en 2018 sont les suivantes :

Prix d'exercice ¹	20,70 \$
Juste valeur de l'option à la date d'attribution	1,66 \$
Hypothèses aux fins de l'évaluation :	
Taux de rendement en dividende attendu ²	3,78 %
Volatilité attendue ³	15,01 %
Taux d'intérêt sans risque ⁴	2,00 %
Durée de l'option attendue ⁵	4,5 ans

¹ Cours de l'action ordinaire de Hydro One à la date d'attribution.

² Compte tenu du dividende et du cours de l'action ordinaire de Hydro One à la date d'attribution.

³ Compte tenu de la volatilité quotidienne moyenne affichée par les entités paires pour une durée de 4,5 ans.

⁴ Compte tenu du rendement des obligations du gouvernement du Canada équivalentes.

⁵ Déterminée selon la durée de l'option et le délai d'acquisition des droits.

Le tableau ci-après présente l'évolution des options sur actions en 2018 et en 2017 :

Exercices clos les 31 décembre (nombre d'options sur actions)	2018	2017
Options sur actions en circulation – à l'ouverture	—	—
Attributions ¹	1 450 880	—
Annulations ²	(500 970)	—
Options sur actions en circulation – à la clôture ¹	949 910	—

¹ Les droits à la totalité des options sur actions attribuées et en circulation n'étaient pas acquis au 31 décembre 2018.

² En 2018, 500 970 options sur actions déjà attribuées à l'ancien président et chef de la direction de la société ont été annulées. La charge de rémunération non comptabilisée découlant des options sur actions annulées s'est établie à 1 million de dollars.

La charge de rémunération liée aux options sur actions comptabilisée par la société en 2018 s'est établie à 1 million de dollars. Au 31 décembre 2018, il y avait une charge de rémunération non comptabilisée de 1 million de dollars liée aux options sur actions dont les droits ne sont pas encore acquis, laquelle devrait être comptabilisée sur une période moyenne pondérée d'environ trois ans.

26. PARTICIPATION SANS CONTRÔLE

Le 16 décembre 2014, des actifs de transport totalisant 526 millions de dollars ont été transférés de Hydro One Networks à B2M LP. Cette transaction a été financée à 60 % au moyen de la dette (316 millions de dollars) et à 40 % au moyen des titres de capitaux propres (210 millions de dollars). Le 17 décembre 2014, la NOS a acquis une participation de 34,2 % dans B2M LP moyennant une contrepartie de 72 millions de dollars, représentant la juste valeur de la participation acquise. La participation initiale de la NOS dans B2M LP est constituée de parts de catégorie A d'un montant de 50 millions de dollars et de parts de catégorie B d'un montant de 22 millions de dollars.

Les parts de catégorie B sont assorties d'une option de vente obligatoire, laquelle prévoit qu'en cas de réalisation (par ex. un cas de défaut tel un défaut de la NOS à l'égard de la dette ou une insolvabilité), Hydro One rachète les parts de catégorie B de B2M LP à la valeur comptable nette à la date de rachat. La tranche de la participation sans contrôle liée aux parts de catégorie B est

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS MODIFIÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

classée à titre temporaire dans les capitaux propres du bilan consolidé étant donné que le droit de rachat connexe échappe à la volonté de la société. La tranche restante de la participation sans contrôle est classée dans les capitaux propres.

Le tableau qui suit présente l'évolution de la participation sans contrôle au cours des exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017.

Exercice clos le 31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Capitaux propres temporaires	Capitaux propres	Total
Participation sans contrôle – à l'ouverture	22	50	72
Distributions à la participation sans contrôle	(3)	(5)	(8)
Bénéfice net attribuable à la participation sans contrôle	2	4	6
Participation sans contrôle – à la clôture	21	49	70

Exercice clos le 31 décembre 2017 (en millions de dollars)	Capitaux propres temporaires	Capitaux propres	Total
Participation sans contrôle – à l'ouverture	22	50	72
Distributions à la participation sans contrôle	(2)	(4)	(6)
Bénéfice net attribuable à la participation sans contrôle	2	4	6
Participation sans contrôle – à la clôture	22	50	72

27. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Province est un actionnaire de Hydro One, détenant une participation d'environ 47,4 % au 31 décembre 2018. La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (« SIERE »), Ontario Power Generation Inc. (« OPG »), la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (la « SFIEO ») et la CEO sont apparentées à Hydro One puisque la Province les contrôle ou exerce une influence notable sur celles-ci.

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)		2018	2017
Apparenté	Opération		
Province	Versement de dividendes	275	301
SIERE	Achats d'électricité	1 636	1 583
	Produits tirés des services de transport	1 615	1 521
	Montants liés aux remises sur les frais d'électricité	477	357
	Produits tirés de la distribution liés à la protection des tarifs ruraux	239	247
	Produits tirés de la distribution liés à l'approvisionnement en électricité de collectivités dans les régions éloignées du Nord	35	32
	Financement reçu relativement aux programmes de CGD	62	59
OPG	Achats d'électricité	10	9
	Produits tirés de la prestation de services et à l'approvisionnement en électricité	9	8
	Coûts au titre de l'achat de services	—	1
SFIEO	Achats d'électricité visés par des contrats d'électricité administrés par la SFIEO	2	2
CEO	Frais liés à la CEO	8	8

Les achats et les ventes conclus avec des apparentés tiennent compte des exigences du Code d'affiliation de la CEO. Les soldes impayés à la clôture de la période ne portent pas intérêt et seront réglés en espèces.

28. ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation sont les suivantes :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
Débiteurs	11	195
Montants à recevoir d'apparentés	(2)	(95)
Autres actifs	2	8
Créditeurs	2	7
Charges à payer	17	(89)
Montants à payer à des apparentés	(68)	10
Intérêts courus	(3)	(6)
Créditeurs et autres passifs à long terme	(7)	(2)
Passif au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi	25	85
	(23)	113

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS MODIFIÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

Dépenses en immobilisations

Les tableaux qui suivent rapprochent les investissements à l'égard d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels et les montants présentés dans les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017. Les éléments de rapprochement comprennent les variations nettes des charges à payer et l'amortissement capitalisé :

Exercice clos le 31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Immobilisations corporelles	Actifs incorporels	Total
Investissements en capital	(1 454)	(121)	(1 575)
Éléments de rapprochement	36	1	37
Décassements pour les dépenses en immobilisations	(1 418)	(120)	(1 538)

Exercice clos le 31 décembre 2017 (en millions de dollars)	Immobilisations corporelles	Actifs incorporels	Total
Investissements en capital	(1 493)	(74)	(1 567)
Éléments de rapprochement	26	(6)	20
Décassements pour les dépenses en immobilisations	(1 467)	(80)	(1 547)

Apports de capital

Hydro One conclut des contrats régis par le code des réseaux de transport de la CEO lorsqu'un client de l'entreprise de transport demande un nouveau raccordement ou une mise à niveau de son raccordement. Le client est tenu de faire un apport de capital à Hydro One en fonction de l'écart entre la valeur actualisée des coûts de la facilité de raccordement et la valeur actualisée des produits. La valeur actualisée des produits est fondée sur une estimation de la charge prévue pour la période contractuelle avec Hydro One. Une fois la facilité de raccordement mise en service, conformément au code des réseaux de transport de la CEO, Hydro One réévaluera périodiquement les estimations en matière de charge prévue, ce qui entraînera une hausse ou une baisse des apports de capital versés par le client. La hausse ou la baisse des apports de capital est comptabilisée directement dans les immobilisations en service. En 2018, les apports de capital découlant de ces réévaluations ont totalisé 7 millions de dollars (9 millions de dollars en 2017), ce qui représente l'écart entre la charge prévue du volume d'électricité transporté et la charge prévue au contrat initial, sous réserve de certains ajustements.

Renseignements complémentaires

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
Intérêts payés, montant net	519	475
Impôts sur le bénéfice versés	17	12

29. ÉVENTUALITÉS

Poursuites

Hydro One fait face à diverses poursuites et revendications qui surviennent dans le cours normal de ses activités. De l'avis de sa direction, l'issue de ces affaires n'aura pas d'incidence défavorable significative sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie consolidés de la société.

Hydro One Inc., Hydro One Networks, Hydro One Remote Communities et Norfolk Power Distribution Inc. sont les parties défenderesses dans une action collective en vertu de laquelle le représentant des demandeurs réclame jusqu'à 125 millions de dollars en dommages, alléguant des pratiques de facturation inappropriées. L'action a été introduite devant la Cour supérieure de l'Ontario le 9 septembre 2015. La requête du plaignant visant à faire certifier l'action collective a été rejetée par la Cour en novembre 2017. Le plaignant a fait appel de cette décision devant la Cour divisionnaire. L'appel a été entendu en octobre 2018 et la Cour divisionnaire l'a rejeté en décembre 2018. En janvier 2019, le plaignant a demandé l'autorisation d'interjeter appel devant la Cour d'appel de l'Ontario.

À ce jour, quatre actions collectives putatives ont été intentées par de prétendus actionnaires d'Avista Corporation en lien avec la fusion. La première poursuite, *Fink v. Morris, et al.*, a été déposée devant la cour de l'État de Washington et les parties défenderesses citées dans la plainte modifiée sont les administrateurs d'Avista Corporation, Hydro One, Olympus Holding Corp., Olympus Corp. et Bank of America Merrill Lynch. La poursuite allègue que les administrateurs d'Avista Corporation ont manqué à leur obligation fiduciaire en lien avec la fusion, avec l'aide de Hydro One, d'Olympus Holding Corp., d'Olympus Corp. et de Bank of America Merrill Lynch. La cour de l'État de Washington a rendu une ordonnance suspendant le litige jusqu'à la clôture de la fusion. En raison de la résiliation de la convention de fusion, l'avocat des demandeurs a indiqué de façon informelle que la poursuite serait abandonnée, mais pour l'instant, aucun document officiel n'a été présenté à cet effet devant les tribunaux. Les autres poursuites, *Jenß v. Avista Corp., et al.*, *Samuel v. Avista Corp., et al.*, et *Sharpenter v. Avista Corp., et al.*, ont chacune été déposées devant la U.S. District Court d'Eastern Washington et ont cité à titre de défenderesses Avista Corporation et ses administrateurs; Sharpenter a également nommé Hydro One, Olympus Holding Corp., et Olympus Corp. Les poursuites

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS MODIFIÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

alléguaient que la circulaire de sollicitation de procurations préliminaire a omis de déclarer des faits importants qui sont nécessaires pour que les déclarations qui y sont formulées ne soient pas fausses ou trompeuses. Les poursuites liées à *Jenß, Samuel et Sharpenter* ont été abandonnées de façon volontaire par les plaignants et aucune contrepartie n'a été versée par les parties défenderesses.

Transfert d'actifs

Les ordonnances de transfert aux termes desquelles la société a acquis certaines entreprises d'Ontario Hydro en date du 1^{er} avril 1999 n'ont pas entraîné le transfert du titre de propriété de certains actifs situés dans des réserves [telles qu'elles sont définies en vertu de la *Loi sur les Indiens* (Canada)]. La SFIEO détient actuellement ces actifs. Selon les modalités des ordonnances de transfert, la société est tenue de gérer ces actifs jusqu'à ce qu'elle ait obtenu tous les consentements nécessaires pour procéder au transfert du titre de propriété de ces actifs en sa faveur. La société n'est pas en mesure de prévoir le total du montant qu'elle pourrait avoir à verser par année ou de façon ponctuelle, afin d'obtenir les consentements nécessaires. En 2018, la société a payé environ 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2017) à l'égard des consentements obtenus. Si la société ne peut obtenir les consentements requis, la SFIEO continuera de détenir ces actifs pour une durée indéterminée. Si la société est incapable de parvenir à un règlement satisfaisant, elle pourrait devoir déplacer ces actifs à d'autres endroits, et le coût de ce déplacement pourrait être élevé ou, dans un nombre restreint de cas, elle pourrait devoir abandonner une ligne et la remplacer par une centrale électrique au diesel. Les coûts associés à ces actifs pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation de la société si cette dernière ne pouvait les recouvrer par le truchement d'ordonnances tarifaires futures.

30. ENGAGEMENTS

Le tableau qui suit présente un résumé des engagements de Hydro One aux termes de contrats de location, de conventions d'impartition et d'autres ententes qui sont exigibles au cours des cinq prochaines années et par la suite.

31 décembre 2018 (en millions de dollars)	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année	Par la suite
Conventions d'impartition et autres conventions	161	104	29	2	3	11
Entente à long terme visant les logiciels et les compteurs	17	16	2	1	2	1
Engagements découlant des contrats de location-exploitation	7	11	4	1	1	4

Conventions d'impartition

Hydro One a conclu une entente avec Inergi LP (« Inergi ») visant l'impartition de services administratifs et informatiques, notamment des services de règlement, des services d'approvisionnement jusqu'au paiement, des services de paie, des services de technologie de l'information ainsi que des services financiers et comptables. La convention vient à échéance le 28 février 2021 dans le cas des services de technologie de l'information, le 31 octobre 2021, pour les services liés à la chaîne d'approvisionnement, et le 31 décembre 2019 dans le cas des services administratifs restants.

Le 1^{er} mars 2018, Hydro One a internalisé ses activités de service à la clientèle, qui étaient imparties depuis 2002 à Inergi et à Vertex Customer Management (Canada) Limited.

Brookfield Global Integrated Solutions (auparavant Brookfield Johnson Controls Canada LP) (« Brookfield ») fournit des services à Hydro One, au besoin, notamment en ce qui a trait à la gestion des installations et à l'exécution de certains projets d'investissement jugés nécessaires par la société. La convention actuelle conclue avec Brookfield pour ces services viendra à échéance en décembre 2024, la société ayant l'option de renouveler cette convention pour une période supplémentaire de trois ans.

Entente à long terme visant des logiciels et des compteurs

Trilliant Holdings Inc. et Trilliant Networks (Canada) Inc. (ensemble, « Trilliant ») fournissent des services à Hydro One à l'égard de services d'approvisionnement, d'entretien et de soutien pour les compteurs intelligents ainsi que le matériel informatique et les logiciels connexes, y compris des licences d'utilisation supplémentaires, de même que certains services professionnels. L'entente conclue avec Trilliant à l'égard de ces services viendra à échéance en décembre 2025, mais Hydro One peut renouveler celle-ci pour une période additionnelle de cinq ans, à son entière discrétion.

Contrats de location-exploitation

Hydro One est engagée à titre de preneur à bail dans le cadre de contrats de location-exploitation irrévocables visant des immeubles utilisés par la fonction liée à l'administration et au service ainsi que du matériel de télécommunications entreposé. Ces contrats de location ont une durée normale allant de trois à cinq ans, mais plusieurs de ces contrats ont des durées plus ou moins longues qui reflètent des circonstances ou des occasions spéciales. Les options de renouvellement, dont sont assortis la plupart des contrats, visent des périodes équivalentes allant de trois à cinq ans. Tous les contrats de location comprennent une clause permettant la révision à la hausse de la charge de location une fois par année ou au moment du renouvellement, selon la conjoncture des marchés en vigueur ou les modalités préétablies des baux. La conclusion de ces contrats de location par Hydro One n'a pas donné lieu à l'imposition de restrictions à cette dernière. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la société a effectué des paiements de location totalisant 12 millions de dollars (12 millions de dollars en 2017).

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS MODIFIÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

Autres engagements

Le tableau suivant présente un résumé des autres engagements commerciaux de Hydro One, selon leur année d'échéance au cours des cinq prochaines années et par la suite.

31 décembre 2018 (en millions de dollars)	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année	Par la suite
Facilités de crédit d'exploitation	—	—	250	2 300	—	—
Lettres de crédit ¹	182	—	—	—	—	—
Garanties ²	325	—	—	—	—	—

¹ Les lettres de crédit sont constituées de lettres de crédit totalisant 163 millions de dollars et liées à des conventions de retraite, d'une lettre de crédit de 13 millions de dollars fournie à la SIERE à titre de soutien prudentiel, de lettres de crédit de 5 millions de dollars visant à répondre aux obligations du service de la dette et de lettres de crédit de 1 million de dollars visant à satisfaire divers besoins liés à l'exploitation.

² Les garanties consistent en un soutien prudentiel fourni à la SIERE par Hydro One Inc. au nom de ses filiales.

Soutien prudentiel

Les entités qui achètent de l'électricité en Ontario par l'entremise de la SIERE doivent fournir une garantie établie selon leurs activités prévues sur le marché afin de réduire le risque de défaut. La SIERE pourrait effectuer des prélèvements sur ces garanties et (ou) ces lettres de crédit si les acheteurs omettaient de faire le paiement exigé par un avis de paiement en souffrance émis par la SIERE. Le paiement potentiel maximal correspond à la valeur nominale de toute lettre de crédit majorée du montant des garanties de la société mère.

Conventions de retraite

Des lettres de crédit bancaire ont été émises comme garantie du passif de Hydro One Inc. aux termes d'un fonds en fiducie constitué en vertu du régime de retraite complémentaire destiné aux salariés admissibles de Hydro One Inc. Le fiduciaire du régime de retraite complémentaire est tenu d'effectuer des prélèvements sur ces lettres de crédit si Hydro One Inc. manque à ses obligations aux termes du régime. Ces obligations incluent l'exigence de fournir au fiduciaire un rapport actuariel annuel ainsi que des lettres de crédit suffisantes pour garantir le passif de Hydro One Inc. en vertu du régime, de verser les prestations exigibles dans le cadre du régime et de payer les frais liés aux lettres de crédit. Le paiement éventuel maximal correspond à la valeur nominale des lettres de crédit. Une lettre de crédit bancaire a également été émise afin fournir une garantie relativement à l'acte de fiducie régissant les conventions de retraite de Hydro One.

31. INFORMATIONS SECTORIELLES

Hydro One compte trois secteurs isolables :

- le secteur du transport, qui comprend le transport de l'électricité à haute tension à l'échelle de la province, y compris l'interconnexion de plus de 70 entreprises de distribution locales et de certains clients industriels d'envergure raccordés directement au réseau électrique de l'Ontario;
- le secteur de la distribution, qui comprend la livraison de l'électricité à des clients finaux et à certains autres distributeurs d'électricité municipaux;
- le secteur Autres, qui comprend certaines activités du siège social et l'exploitation de l'entreprise de télécommunications de la société.

La désignation des secteurs d'activité est fondée sur le statut réglementaire et sur la nature des services offerts. Les secteurs d'exploitation de la société sont établis en fonction des informations utilisées par le principal responsable de l'exploitation de la société, pour prendre les décisions liées à l'attribution des ressources et évaluer la performance de chaque secteur. La société évalue la performance de chaque secteur en se fondant sur le bénéfice avant les charges de financement et les impôts sur le bénéfice découlant des activités poursuivies (exclusion faite de certains frais d'entreprise liés à la gouvernance attribués).

Exercice clos le 31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Transport	Distribution	Autres	Chiffres consolidés
Produits	1 686	4 422	42	6 150
Achats d'électricité	—	2 899	—	2 899
Exploitation, entretien et administration	409	602	94	1 105
Amortissement	435	395	7	837
Bénéfice (perte) avant les charges de financement et les impôts sur le bénéfice	842	526	(59)	1 309
Investissements en capital	985	577	13	1 575

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS MODIFIÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

Exercice clos le 31 décembre 2017 (en millions de dollars)	Transport	Distribution	Autres	Chiffres consolidés
Produits	1 578	4 366	46	5 990
Achats d'électricité	—	2 875	—	2 875
Exploitation, entretien et administration	375	593	98	1 066
Amortissement	420	390	7	817
Bénéfice (perte) avant les charges de financement et les impôts sur le bénéfice	783	508	(59)	1 232
Investissements en capital	968	588	11	1 567

Total de l'actif par secteur

31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
Transport	13 973	13 608
Distribution	9 325	9 259
Autres	2 359	2 834
Total de l'actif	25 657	25 701

Total de l'écart d'acquisition par secteur

31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
Transport	157	157
Distribution	168	168
Total de l'écart d'acquisition	325	325

Tous les produits et les actifs ainsi que la quasi-totalité des coûts sont, selon le cas, gagnés, détenus ou engagés au Canada.

32. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

A) Dividendes

Le 20 février 2019, des dividendes de 5 millions de dollars sur les actions privilégiées et de 137 millions de dollars (0,23 \$ par action) sur les actions ordinaires ont été déclarés.

B) RILT

Le 29 janvier 2019, Hydro One a émis 1 905 nouvelles actions ordinaires aux termes des dispositions du RILT.

C) Projet d'interconnexion du lac Supérieur

Le 15 février 2018, Hydro One a présenté à la CEO une demande visant la construction d'une ligne de transport (la « ligne d'interconnexion Est-Ouest ») dans le nord-ouest de l'Ontario (le « projet d'interconnexion du lac Supérieur »). En 2018, la société a capitalisé des coûts totalisant environ 11 millions de dollars en lien avec ce projet. Le 11 février 2019, la CEO a attribué le projet à un concurrent, comme la Province lui avait demandé le 30 janvier 2019. Par conséquent, au premier trimestre de 2019, Hydro One a comptabilisé une perte de valeur d'environ 11 millions de dollars au titre des coûts capitalisés antérieurement à l'égard de ce projet.

D) Décisions réglementaires de la CEO

Actifs réglementaires d'impôts différés

Après la clôture de l'exercice, le 7 mars 2019, la CEO a rendu une décision sur la révision de sa décision initiale relativement au traitement tarifaire des avantages découlant des actifs d'impôts différés attribuables au passage du régime des paiements tenant lieu d'impôts aux termes de la Loi sur l'électricité (Ontario) au paiement d'impôt aux termes du régime fiscal fédéral et provincial. Dans sa décision initiale, la CEO a conclu que ces avantages ne devraient pas revenir entièrement aux actionnaires de Hydro One et qu'une partie devrait être partagée avec les contribuables. La CEO a conclu que sa décision initiale était raisonnable et qu'elle devait être maintenue. La décision du 7 mars 2019 de la CEO a été considérée comme étant un événement postérieur à la date du bilan de type I en vertu des PCGR des États-Unis et, par conséquent, la société est tenue de mettre à jour ses états financiers consolidés afin de tenir compte de l'événement postérieur dans le cadre du dépôt de son rapport annuel sur formulaire 40-F auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, de manière à refléter les événements jusqu'à la date d'approbation du formulaire 40-F. Par conséquent, l'incidence financière de cette décision de la CEO a été reflétée dans les présents états financiers consolidés modifiés, comme il est expliqué plus en détail à la note 12 – Actifs et passifs réglementaires.

Tarifs de distribution de Hydro One Networks de 2018 à 2022

Par ailleurs, le 7 mars 2019, la CEO a rendu sa décision concernant les tarifs de distribution de Hydro One Networks de 2018 à 2022, dans laquelle elle enjoint la société d'appliquer la décision initiale aux tarifs de distribution de Hydro One Networks. Ce volet de la décision a été pris en compte dans les ajustements dont il est fait mention à la note 12 – Actifs et passifs réglementaires. Les autres répercussions de la décision de la CEO sur les tarifs de distribution de Hydro One Networks de 2018 à 2022 seront reflétées prospectivement en 2019.